

LA REVUE DU CAIRE

ORGANE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ECRIVAINS
DE LANGUE FRANÇAISE

(Section d'Egypte)

DIRECTEUR : MOHAMMED ZULFICAR BEY.

GEORGES DUMANI	La personnalité du Caire.	285
ETIENNE DRIOTON	II. — Ce que l'on sait du théâtre Egyptien	294
MARIE CAVADIA	Printemps	309
MAMDOUH RIAZ	La Question de Palestine	328
GASTON WIET	Le Fellah	344
NOUR-EL-AINE	III — La vendeuse de fromage blanc	361

— L'AIR DU MOIS —

Septembre : Image d'un jour
Octobre : Rêve d'une nuit
par Marie Cavadia.

— NOTES ET CRITIQUES —

Mohammed Zulficar : Georges Dumani.
Taha Hussein : La Rédaction.
Henri Naus : Gaston Wiet.
« Le Soleil de Mars » : G. D.

EGYPTE : 5 PIASTRES.

SOCIETE MISR
DE NAVIGATION MARITIME

~~~~~
s/s **EL NIL**

s/s **KAWSAR**

Prochains départs d'Alexandrie

EL NIL 1^{er} Décembre

EL NIL 15 Décembre

~~~~~
Pour tous renseignements

Adressez-Vous à :

SOCIETE MISR
DE NAVIGATION MARITIME

Et à tous les bureaux de tourisme

HABITEZ HELIOPOLIS

Cure de grand air
à la lisière du désert

Site le plus beau d'Egypte



NI POUSSIERE - NI MOUSTIQUES
Communications rapides avec le Caire
TOUS LES SPORTS



La Société d'Héliopolis dispose
d'appartements et villas qu'elle
loue à des conditions
très avantageuses



Pour tous renseignements s'adresser à :

50 Boulevard Ibrahim Pacha -- Le Caire -- Téléph. 1798
ou à Héliopolis 28 Boulevard Abbas -- Téléph. 6035.

Compagnie Centrale d'Éclairage

par le Gaz et par l'Électricité

LEBON & C^{ie}

Le Caire — Alexandrie

*Force Motrice Electrique à Tarifs
Réduits pour Industries*

Vente à tempérament et location de
chauffe-bains à gaz et d'appareils

Appareillage en tous genres

GAZ et ELECTRICITE

Cokes calibrés - Brai (Pitch)
Goudron brut et deshydraté
Huiles minérales dérivées du
goudron - Naphtaline

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

Société Anonyme Égyptienne

AUTORISEE PAR DECRET ROYAL DU 30 JANVIER 1929

Capital souscrit . . . L.E. 1.000.000

Capital versé. . . . „ 500.000

Réserves au 30 Juin 1937 : L.E. 33578

*La Banque Belge et Internationale en
Egypte délivre des livrets de Caisse
d'Épargne nominatifs ou au porteur*

S'adresser au CAIRE

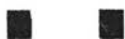
45, Rue Kasr-El-Nil

à ALEXANDRIE

10, Rue de Stamboul

Visiter l'Égypte

*...c'est remonter aux sources
de la première civilisation
humaine.*



*...c'est retrouver dans un
monde rajeuni, un passé
toujours vivant.*



*...c'est admirer les vestiges
d'un art éternel dans le plus
beau des cadres.*

La Revue du Caire

POUR SAUVER LA PERSONNALITE DU CAIRE

Une ville si petite qu'elle soit a une histoire, un caractère, une personnalité. On ne réclame pas d'une cité toute neuve ce que le poète exigeait de son âme quand il voulait qu'elle fût une Infante en robe de parade. Une cité nouvelle doit attendre, avant de se former une âme, une conscience, car elle n'est l'aboutissement de rien. Mais une ville qui a derrière elle un long passé, des morts illustres, des souvenirs innombrables, un héritage d'art, des traditions, des habitudes, ne se doit-elle pas d'évoluer dans le sens de ce passé, tout en accueillant l'avenir, pour modeler sur le visage ancien un nouveau visage où se reconnaissent, dans une union émouvante, la fidélité au passé et la curiosité de l'avenir ? Ainsi, le Caire est une ville au passé glorieux et magnifique, patinée par le souvenir des siècles, une ville qui est une grande capitale et qui pourrait être une des plus belles du monde, alors qu'en se plaçant sur le plan architectural on ne se tromperait pas beaucoup en affirmant qu'elle est une des plus laides ou du moins qu'elle risque de le devenir. Pourtant quel cadre merveilleux ! Tout devait concourir à lui assurer une sorte de suprématie parmi les capitales de l'univers. Un ville, à la fois vivante et historique, où le présent et le passé fraternisent dans une amitié sans cesse renouve-

lée, est vouée à des vandales qui, au nom du mauvais goût, travaillent à détruire, au bénéfice d'un modernisme sans assises, un passé embaumé de grâce et de poésie. Peut-on imaginer un lieu plus beau, un fleuve plus émouvant, une lumière plus magnifique ? Cette ville est bâtie d'un côté sur le flanc d'une campagne éternellement verte, de l'autre sur les rives d'or du désert infini. Le miracle quotidien de ses aubes et de ses crépuscules a des fraîcheurs exquisés et des mélancolies adorables. Les perspectives de ses paysages s'étendent sans la moindre gêne jusqu'à l'extrême ligne de ses horizons.

A côté de la ville ancienne, qui se meurt un peu plus chaque jour, grâce à une incurie sacrilège, une ville récente s'est élevée qui, du moins, aurait pu, ou aurait dû s'inspirer, en l'adaptant aux nécessités de l'heure et au souci du confort, d'un passé dans ce qu'il eut de plus beau et pour ainsi dire d'inégalable. Mais non, cette ville nouvelle s'étend comme une lèpre fardée, causant les pires ravages et enlevant à la cité les derniers vestiges de sa personnalité. Encore quelque temps, encore quelques expériences et le Caire constituera le plus affreux des paradoxes. Ce n'est même pas une ville conçue architecturalement sous le signe de l'affairisme ! Sans doute les immeubles et les villas qui poussent ici en quelques mois, voire en quelques semaines, ont réalisé, ces derniers temps un grand confort intérieur. Mais, où est l'harmonie des extérieurs, la grâce des lignes, la vraie simplicité des façades, et ne prend-on pas pour de l'originalité ce qui est seulement excentricité ? Bref, dans cette ville d'Orient, acceptera-t-on que l'Occident apporte le maximum de laid et de mauvais goût ? L'alliance du goût double pourrait réaliser des merveilles, à condition que, l'un s'adaptant à l'autre, un art architectural soit obtenu qui plaise à la raison et flatte l'œil.

Est-il assez laid le Caire moderne, copie encore affadie de villes elles-mêmes sans style ! Nous sommes, ici, au cœur d'un monde qui fut parmi les plus délicieux du point de vue de l'art décoratif, cet art arabe, étape ravissante de la civilisation orientale, où s'est réfugié tout un passé de sage paresse et de voluptueuse langueur. Et c'est ce passé qui se détruit ou qu'on détruit, morceau par morceau, pour le remplacer, Dieu sait par quoi !

Existe-il aujourd'hui une ville au monde plus imper-

sonnelle que le Caire ! Point n'est besoin de continuer à construire comme on construisait hier, mais au moins qu'on se défende avec énergie contre la folie envahissante des bâtisseurs de pacotille. Comme un flacon ouvert laisse s'évaporer le parfum enclos entre ses fragiles parois, le Caire se vide de son âme : bientôt, il ne sera plus qu'un souvenir, et bientôt à sa place s'élèvera une cité qui aura sacrifié sur les autels du progrès cette chose charmante ; la personnalité d'une ville qu'un constant souci d'art avait lentement modelée au cours des siècles.

Les villes, comme les peuples, comme les idées, comme les sentiments eux-mêmes hélas ! subissent les fatales lois du transformisme. Mais, si dans l'ordre biologique ces lois sont d'une rigueur absolue, la fantaisie dans l'ordre sentimental et artistique peut en corriger les décevantes duretés. Nous sommes d'un temps qui, malgré toute l'habileté des faiseurs, témoigne de la décadence de l'art. Le règne de la mécanique a refoulé à l'arrière-plan le goût personnel et la part de l'imagination. Eh ! bien, soit. Seulement, que n'adaptions-nous les exigences du progrès, le souci de l'hygiène à ce qui fit la beauté du passé et suscite encore, malgré tout, les émerveillements et les enchantements de qui veut bien faire parler la vieillesse des murs, la suavité des ornements pâlis, le doux effacement des incisions dans les bois, les voix mystérieuses des vies qui, tour à tour, ont glissé sur leur surface, et les yeux qui ont porté là leurs caresses ou traîné leurs songeries ?

Cette ville moderne, odieuse, est une insulte au génie d'une race. L'architecture s'explique par l'âme des peuples et les paysages qui les environnent. Que les pierres gothiques, proches des forêts, continuent l'harmonie des bois profonds par le jeu des ciseaux qui taillèrent leurs étranges motifs ; que les balcons des palais de la Renaissance italienne descendent vers les étages successifs des jardins les plus beaux et les plus parfumés, avec une grâce d'abandon et une douceur voluptueuse, ce sont de logiques images nées du sein de la nature elle-même. Mais, que ces styles contradictoires nous soient imposés et que l'on voit sur le sol d'Égypte s'élever soudain une villa gothique ou quelque fade copie de palais italien — quelle hérésie !

Pourtant, un art qu'on admire est né ici dont les ves-

tiges devraient encore nous inspirer. Ne serait-il pas d'une plus intelligente compréhension du confort, de s'ingénier à l'adapter à la vie actuelle ? Que les Occidentaux, par paresse nostalgique ou indifférence, veuillent prolonger, par delà les mers, une illusion d'architecture nationale, encore une fois nous le déplorons, mais que les Egyptiens renchérisent, que résolument ils abdiquent et se mettent à copier l'étranger, que parmi la multitude des styles ils choisissent les plus affreux et y ajoutent encore de la laideur, cela est douloureux comme une trahison. A quoi sert alors de se réclamer du passé, et que vaut une cité assassinée ?

Quelles pensées, quels sentiments ont présidé à la création du nouveau Caire, aux côtés de l'ancien, se superposant à celui-ci, l'étouffant, le détruisant ? L'étranger venu sur les bords du Nil (considérant son séjour comme momentané) a ignoré délibérément les gracieusetés inutiles et les beautés aimables et pittoresques de l'art local, lui substituant un sentiment arbitraire et bref de la facilité. Mais quoi ? Aucune réaction n'a pu donc amortir une telle agression contre le passé et l'âme d'un pays, contre ce qui constitue l'essence même de sa grâce et l'expression charmante de ses mœurs ? L'hystérie fut collective qui livra à la démolition les plus touchantes survivances.



Progrès, progrès, que de crimes on commet en ton nom ! Le Caire se meurt. Le Caire n'est plus. A sa place, une cité bâtarde étale au fastueux soleil, sur les rives enchantées de son fleuve, sa laideur prétentieuse. Vidée de son sens, vidée de son âme, la ville n'est plus qu'une contre-façon de cent autres villes toutes semblables, elles-mêmes filles d'un absurde modernisme. Qu'ailleurs les hommes s'acharnent à élever sur des ruines splendides des monuments difformes, c'est qu'un vent de folie a passé sur le monde. Mais ici, où les traditions étaient si fortes, comment expliquer que l'on se soit docilement courbé sous l'ouragan, ou qu'avec une sorte d'allégresse frénétique on ait accepté de remplacer ce qui est beau par

ce qui est moins beau, et ce qui est moins beau par ce qui est franchement laid ? Pour se défendre, n'avait-on pas un héritage magnifique ? Pour se défendre, et se sauver n'avait-on pas la poésie du souvenir ? De toutes parts l'Orient musulman baignait dans une mer de sagesse. Il était fixé dans une immobilité, expression d'une raisonnable prudence. Quand on compare ce qu'a fait Lyautey au Maroc pour lui conserver le caractère de son architecture nationale et lui garder rajeuni, mais non déformé, son visage de toujours, à ce qui s'est fait dans les grandes villes d'Egypte, on peut mesurer l'écart qu'il y a entre une intelligence rigoureuse et bienfaisante, et le snobisme criminel de ceux qui croient qu'on crée de l'avenir en sacrifiant impunément le passé.

Portons-nous vraiment aux vestiges d'art d'un temps où l'Egypte fut un grand musée de pierre, la tendresse clairvoyante qu'il faudrait ? Sans doute, nous pouvons être fiers du jaillissement dans le ciel du Caire de cette forêt unique de minarets qui dessinent, au-dessus de la cité, comme une seconde cité délicate et aérienne. Nous pouvons nous réjouir qu'on se préoccupe de garder vivante la partie vivante du passé : ces temples de pierre, ces asiles de méditation, ces havres de paix, de douceur, de murmures et de psalmodies. Mais que fait-on de l'autre partie du passé, de celle qui fixe un instant de civilisation et qui, morte, reste mille fois plus obsédante et plus séduisante ? Si les mosquées sont les pieux alibis de la méditation, les vieilles demeures qui prolongent paradoxalement une existence que, par quel hasard ? la pioche des démolisseurs n'a pas jeté bas, ces vieilles demeures mystérieuses et belles avec leurs plafonds, leurs portes, leurs fenêtres et tous les détails d'une décoration ingénieuse et exquise, ces vieilles demeures que longent des ruelles étroites chargées d'ombre et de souvenirs sont les derniers asiles du rêve. C'est d'elles que pour la confection du nouveau Caire nous devons recevoir des leçons.

Ce n'est pas là un argument de poète, encore qu'il soit sage de corriger par la poésie et de relever par elle, le champ nécessairement plat que la réalité assigne aux visions humaines. N'oublions pas que le passé arabe est le véritable passé de l'âme égyptienne. Historiquement il nous apporte moins de gloire peut-être que le passé pharaoni-

que, mais du point de vue de l'art et de la philosophie, il le surpasse en valeur décorative et en portée sociale. Nombreux sont ceux qui, dans le secret de leur cœur, donnent la préférence à la période la plus rapprochée de l'histoire artistique de l'Egypte. Dans les multiples miroirs du passé, leur choix est vite fait. Ils vont à celui qui garde l'empreinte des hommes avec qui ils se sentent des liens sensibles et des habitudes identiques. Les grands monuments pharaoniques peuvent provoquer l'admiration, mais d'émotion jamais, à moins que ce ne soit une sèche émotion cérébrale et érudite. Qu'y a-t-il de commun entre ce très lointain passé (cent fois mort et dont on ne retrouve à peu près aucune influence sur nos mœurs et nos idées) et les Egyptiens d'aujourd'hui qui ont conservé l'héritage et les mœurs d'aïeux ayant vécu aux premiers âges de la conquête musulmane, lesquels créèrent à leur tour une civilisation nationale qui dépassa l'inspiration que les conquérants prétendaient leur imposer ?



Un groupe d'hommes intelligents et sensibles devrait s'atteler à la tâche, et entraîner les autorités responsables à sauver la personnalité architecturale du Caire. L'indifférence ou l'irrespect des pouvoirs administratifs est une chose grave et qui peut avoir des répercussions lointaines. Il est essentiel d'écouter le langage des pierres et de pulser, dans la méditation, le plaisir de l'esprit et la satisfaction du cœur. Ordre, désordre : des mots, des étiquettes appliquées trop souvent à des ambitions ou à des passions. Les esprits s'agitent au milieu d'une confusion perverse, et les âmes s'enlisent dans la matière. Du train dont on va, bientôt l'Egypte marchera vers l'avenir, isolée des témoins de son histoire. Permettra-t-on cette monstruosité ? L'homme qui a perdu son ombre n'est pas plus ridicule qu'un peuple privé de l'ombre que lui font, dans le passé, les vestiges de son art et de sa gloire.

Que reste-t-il de ce Caire qui fut une belle ville orientale chargée de souvenirs. Quelques ruelles autour de mosquées fameuses, quelques débris de vieilles demeures ! Et tout cela attend, dans une résignation pitoyable, la

pioche qui jettera bas, au nom d'un extravagant progrès, ce qui fut la parure des siècles. Et pourquoi faut-il qu'accueillant les offres d'un progrès sournois on n'ait pas fait un choix, et que maintenant on s'abandonne à toutes les extravagances et qu'on accepte de se suicider ?

J'ai connu, il y a trente ans, un peintre français qui aimait l'Orient d'une fiévreuse passion. Il habitait une vieille maison au fond d'une ruelle aux environs du Mousky, une de ces vieilles maisons aux vastes dimensions, mais branlante, à la fois touchante de vieillesse et de poésie. Il ne se consolait pas que le Caire ne fut plus, comme autrefois, un gracieux jardin de palmiers et d'architectures, laissant entre ses rues étroites couler un ruisseau de musulmans somptueux. Il pleurait une époque qui n'est plus et un art qui s'en va, et dénonçait avec colère l'œuvre des architectes venus d'Occident pour détruire ce qui faisait de l'ancien Caire une cité de rêverie, de plaisir et d'amour.

L'Islam est un grand événement historique. Mais l'Islam n'est pas fait seulement de gestes rituels et de dogmes théoriques. C'est aussi (ce qu'aucune autre religion n'a été à ce degré) une façon de vivre, une extraordinaire adaptation de la vie morale à la vie physique. Si les individus, ignorants ou insouciants, rient ce qu'il y a de plus humain dans l'Islam, ce qui en fait la force et le charme, un gouvernement et des autorités islamiques devraient, dans un esprit de tolérance évidemment, mais aussi de réparation, lutter contre une folie criminelle.

Sans autre plan que de reconstruire une ville toute moderne, on éventre les rues, on démolit d'admirables sites et des bijoux exquis, et l'on chasse à grands coups d'équerres et de pioches jusqu'à l'ombre d'une civilisation. Pleurons un temps où la vie était facile et délicieuse, pleurons un art qui se perd, pleurons une cité qui n'est plus qu'une macédoine cosmopolite de tous les styles.

Nous proposera-t-on comme modèle l'art américain ? Et, d'abdication en abdication accepterons-nous le dernier mot du confort sous l'aspect des gratte-ciel ? Nous ferons-nous les tyrans de nos yeux et finirons-nous par emprisonner, jusqu'à l'étouffer, notre sensibilité entre les limites uniformes de murs écrasants d'horreur et de monotonie ? Un goût excessif du concret et du précis est

peut-être, sur un certain plan, le plus cruel ennemi de la libre et divine fantaisie, et l'art ne se conçoit pas seulement comme un don, mais comme le fruit de longs loisirs, de méditations et de rêveries. Pressés comme ils le sont, les Américains ont-ils le temps de réaliser une culture complète ou d'élargir leurs visions par le goût de la sentimentalité ? Le résultat est, qu'en dépit de timides réactions qui se manifestent de-ci de-là, l'Amérique et ses méthodes envahissent les civilisations occidentales et orientales. Laissera-t-on s'accomplir cet envahissement et, bien qu'à des degrés différents, les peuples, même les plus anciens, même ceux qui furent les guides spirituels et artistiques de l'humanité, se plieront-ils à la discipline américaine ?

Que l'Egypte, dont l'art se corrompt au creuset d'un internationalisme desséchant, se laisse séduire au point d'avoir honte de ce qui constituait son originalité et sa beauté, au point de renier ses plus saines traditions, au point de se dépouiller de son âme et de s'asservir au joug d'un aveugle modernisme, au point de vouloir substituer à sa civilisation une civilisation étrangère, à la fois indifférente à une race, pourtant fortement marquée, et à des croyances, pourtant fortement enracinées, voilà qui est extraordinaire et terrible !

Comment s'étonner, après cela, que l'image physique d'une époque s'estompe de jour en jour jusqu'à, bientôt, disparaître tout à fait ? S'il reste encore, dans l'éclat de leur primitive splendeur, des mosquées, gloire et honneur de l'islam égyptien, elles ne suffisent pas à expliquer une contrée, une race et ses mœurs, pas plus que les cathédrales ne suffisent à révéler toute l'âme de l'Occident. On ne demande pas qu'en 1938 l'Egypte continue sa vie d'il y a trois ou quatre siècles, mais on lui demande de ne pas devenir, par delà les mers, l'informe banlieue du littoral français ou italien. Et on lui demande surtout de ne pas trahir sa personnalité au contact des idées européennes. De l'Europe qu'elle accepte des leçons et des exemples pourvu qu'elle conserve son art propre et qu'elle n'échange pas, contre de vulgaires oripeaux, ses magnifiques parures.

Promenez-vous dans le Caire moderne et vous ne verrez que des bâtisses sans âme et sans style. Après la débâche d'immeubles au goût munichois, aux décorations

en torchis, voici que de nouvelles constructions en série s'élèvent ici et là, apportant dans leurs façades uniformes un semblant de nouveauté, constructions qui rappellent que nous sommes au siècle de la mécanique, constructions peut-être pratiques mais qui, dans dix ans, témoigneront de l'absence d'une inspiration d'art viable.

Lorsque, dans un siècle ou deux, nos arrière-petits-fils n'auront plus rien à admirer, l'Égypte, ayant perdu son vieux patrimoine d'art sans avoir créé un art nouveau, offrira le spectacle désolé d'un pays qui n'aura pas eu le respect attentif de son passé architectural. Déjà, le touriste étonné s'éloigne avec mélancolie des artères du Caire moderne enlaidi avec plaisir. Seuls trouvent grâce à ses yeux les mosquées, quelques rues anciennes, quelques vieilles maisons et les petites ruelles baignées dans l'ombre et le mystère, vestiges expirant d'une gloire finie.

S'il y découvre non une âme, mais un fantôme d'âme, il prend son plaisir hâtivement, et part aussitôt, rebuté par la prétention ailleurs répandue du béton armé et la cacophonie des styles qui hurlent de se trouver côte à côte et dont l'inharmonie blesse les yeux épouvantés.

GEORGES DUMANI.

CE QUE L'ON SAIT DU THEATRE EGYPTIEN

II

LES REPRESENTATIONS DRAMATIQUES

Pourtant on sait maintenant que, indépendamment des mystères religieux et en opposition avec leurs principes, un théâtre a existé en Egypte, et très anciennement, puisque l'un des deux textes élucidés par Sethe, et qui est incontestablement relatif à un drame véritable, remonte à la première dynastie, c'est à dire aux débuts de la civilisation pharaonique.

On possède même, pour le commencement du deuxième millénaire, un témoignage sans réplique, celui d'une stèle découverte à Edfou, en 1922, par les fouilles de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire (21). Elle a été dédiée au dieu Horus par un certain Emheb, domestique d'un acteur ambulant. Après les formules d'u-

(21) M. Kuentz, sous-directeur de cet Institut, qui doit publier prochainement le texte de cette stèle qu'il a trouvée, a bien voulu m'autoriser à en faire état dans cette étude, avant qu'il l'ait présentée lui-même au monde savant. Je lui suis très reconnaissant de cette faveur, car, pour le sujet présent, le document est capital.

(*) Voir « La Revue du Caire » d'Octobre 1938.

sage pour assurer sa nourriture dans l'au-delà, ce mime de village détaille ses titres de gloire pour la postérité. Entre autres :

J'accompagnai mon maître dans ses tournées, sans faillir à déclamer. Je donnais la réplique à mon maître dans toutes ses déclamations : s'il était un dieu, j'étais un souverain ; s'il tuait, je revivifiais.

Voilà qui nous introduit d'un seul coup dans un monde jusqu'à présent insoupçonné, mais qu'il est facile d'imaginer, tant il est éternel dans les campagnes de tous les pays. Les mimes ambulants réunissant le soir, ou les jours de fête, les villageois sur une place ou dans une maison, dansant, chantant, jouant même quelque drame à effet de leur répertoire, existaient en Egypte sous la XIIe dynastie comme de nos jours. Mais sans ce témoignage on n'aurait pas osé l'imaginer, tellement on était impressionné par la prétention des Grecs qu'ils avaient inventé le théâtre, et précisément de cette façon.

Le texte de la stèle d'Edfou est formel. Il ne saurait viser seulement de simples récitations musicales, aussi généreusement mimées qu'on les suppose, à quoi l'on a voulu récemment réduire tout le théâtre des anciens Egyptiens (22). Le chant mimé, c'est vrai, a dû tenir dans les représentations de l'antique Egypte la place qu'il prend dans celles de la moderne, et Suys a eu raison de restituer au genre dramatique les chants d'amour dialogués dont les vieux scribes ont laissé un si joli florilège (23). Je crois même que ce genre était si en faveur dans la Vallée du Nil qu'il a forcé les barrières dressées par la liturgie, au moins pour certaines manifestations extérieures qui devaient satisfaire la dévotion de la foule, et envahi le temple en même temps que les chœurs et les danses, tout aussi étrangers à l'esprit qui inspirait les mystères. C'est au goût populaire, et aux romances dialoguées de ses chanteurs favoris, que je rattacherais les thrènes d'Isis et de Nephthys, si directs d'expression et si purs de tout symbolisme sacré, déclamés en strophes

(22) SUYS, « Le genre dramatique dans l'Egypte ancienne », dans la Revue des questions scientifiques, IVe série, tome XXV, p. 457-458.

(23) Sur ce sujet consulter MORET, « Chants d'amour de la vieille Egypte », dans la Revue de Paris, 1er février 1930.

alternées par des almées à la porte du temple, pendant le deuil d'Osiris. Le texte en est suivi de ces rubriques dans deux papyrus :

Papyrus de Berlin No. 1125 (24)

Qu'on amène deux femmes, belles de corps, et qu'on les fasse asseoir par terre (25) devant le premier portail des propylées (26). Qu'on écrive sur leur épaule les noms d'Isis et de Nephthys. Qu'on mette une aiguière de faïence pleine d'eau dans leur main droite et des pains de Memphis dans leur main gauche.

Papyrus du British Muscum No. 10188 (27).

Qu'on amène deux femmes pures de corps, vierges, épilées de tout poil, la tête ornée d'une perruque, un tambourin à la main, avec leur nom écrit sur leur épaule, « Isis » et « Nephthys », et qu'elles chantent les strophes de ce livret devant le dieu.

Tout dans ces rubriques, comme dans la teneur des chants qu'elles accompagnent, est contraire à l'esprit même de la liturgie égyptienne. Le souci du rite y fait défaut et le caractère direct, visuel, de la représentation est encore accentué par le fait insolite que les actrices (la rubrique n'exige pas en effet qu'elles appartiennent au personnel consacré) portent sur leur épaule les noms d'Isis et de Nephthys, pour que les spectateurs puissent mieux les distinguer. Peut-être même était-ce là un procédé courant du théâtre populaire, comme, au Moyen-Age, certains acteurs portaient leur nom brodé sur leurs vêtements.

Quoi qu'il en soit, la stèle d'Edfou témoigne de représentations dramatiques d'un caractère encore plus accentué, parce que comportant une action véritable. Les rôles étaient distribués : le maître jouait le dieu, et le serviteur le prince. D'autres comparses intervenaient, puisque le

(24) DE HERRACK, « Les lamentations d'Isis et de Nephthys, » dans la Bibliothèque Egyptologique, XVII, Paris, 1907, p. 33-53.

(25) DE HERRACK, (Op. cit., p. 51) rapproche cette attitude à la porte du temple de celle des pleureuses se lamentant sur Adonis, qui sont mentionnées par Ezéchiel, VIII, 14.

(26) J'ai choisi à dessein ce terme vague, car le mot égyptien employé dans le texte peut aussi bien désigner la salle hypostyle que la première cour du temple.

(27) FAULKNER, « The papyrus Bremner-Rhind » (Bibliotheca Aegyptiaca, III), Bruxelles, 1932, p.i.

dieu les tuait et que le prince les rendait à la vie. Cela ne pouvait se faire qu'au cours d'un certain nombre de péripéties, dont l'ensemble constituait bel et bien un drame. Quant à l'inspiration de ce drame, le thème d'un dieu massacreur dont un mortel contrecarre les desseins en ressuscitant ses victimes est tellement étranger à la mythologie orthodoxe de l'Égypte qu'on ne peut y voir qu'un scénario populaire, naïvement irrespectueux à force d'être familier vis-à-vis des dieux, comme les récits des papyrus Chester Beatty No. I et II récemment édités par M. Gardiner (28).

Il serait précieux pour l'histoire du théâtre de posséder le texte de semblables drames. On peut toutefois se demander si, dans la majorité des cas, ils ont jamais été écrits : il a pu se faire que, comme la musique qui, elle, n'avait pas de notation, il ait été de tradition de ne transmettre qu'oralement les paroles des acteurs. En tous cas la sagacité de Sethe a reconnu, dans une inscription signalée depuis longtemps mais dont on n'avait pas su distinguer le véritable caractère, un livret dramatique indiscutable. Il a été composé pour l'exécution d'un drame mythologique de grande envergure, embrassant la création du monde par Ptah, dieu de Memphis, le mythe d'Osiris et les péripéties de l'accession de son fils Horus au trône d'Égypte. Malheureusement la pierre de granit noir sur laquelle le roi Sabacon avait fait recopier, à la fin du VIII^e siècle avant notre ère, un vieux manuscrit de ce texte (l'original, d'après les conclusions de Sethe, devant en remonter à la première dynastie, au XXXII^e siècle), a servi par la suite de plateau à une meule et a été irrémédiablement usée, sauf en quelques places. Il reste pourtant un certain nombre de notations scéniques, semblables à celles du Papyrus dramatique du Ramesseum cité plus haut, mais précédées cette fois par des introductions narratives. Voici, en exemple, le passage où Gheb dieu-terre et ancêtre des dieux, dispose de l'héritage de son fils Osiris assassiné par Seth (29) :

(28) Sur ce sujet consulter, par exemple, « Les aventures d'Horus et de Seth » dans la Chronique d'Égypte, VIII (1933), Bruxelles, p. 243-255.

(29) SETHE, « Dramatische Texte », I, p. 23-32.

rait le texte même d'un drame égyptien à en croire Sethe, les dialogues auraient été réservés à des arrêts dans le cours du récitatif; Un synchronisme exact, ou simplement correct, était donc impossible. L'assistance avait déjà entendu le maître de chapelle lui décrire comment Gheb avait séparé les combattants, Horus et Sethe, et comment chacun d'entre eux s'en était allé sur ses terres, que la voix de Gheb s'élevait seulement pour ordonner la séparation. C'était, dans un récit déjà morne, enlever toute efficacité au procédé qui aurait pu, par une adaptation scénique, lui infuser quelque intérêt. Du point de vue de l'art dramatique, le théâtre égyptien tel que le veut Sethe serait donc un monstre inexplicable. Il le serait également dans la logique des faits, chez un peuple qui, d'une part, possédait des mystères religieux, riches en action, où sa foi ardente pouvait se nourrir dans des communions mystiques, et, d'autre part, un théâtre vivant dont les spectacles le passionnaient. Le drame à la Sethe n'a de place ni dans le temple égyptien, ni hors de lui.

Il faut donc trouver une autre explication au document pieusement recueilli par les scribes du roi Sabacon, et je crois qu'une comparaison avec le « Papyrus dramatique du Ramesséum » l'indique assez. Ce papyrus, on l'a vu, est le directoire d'un cérémoniaire pour la préparation et la célébration d'un mystère : devant chaque scène une notice rappelle en bref le rite et sa signification mystique. Le texte de Sabacon est celui d'un livret du même genre, mais à l'usage du metteur en scène d'un drame. Devant le scénario schématisé de chaque tableau (les répliques telles qu'elles sont notées peuvent n'être que les *incipit* de tirades apprises par cœur par les acteurs, ou des résumés de ces tirades, ou des mots essentiels qu'il ne fallait pas oublier), un aperçu de l'action donne le thème général du jeu à produire.

Il en va sans doute de même d'un autre document qui présente les mêmes caractères, un texte découvert sur les murs de la chambre sépulcrale du Cénotaphe de Sêti I à Abydos, et publié par M. de Buck en 1933 (31). Il a été

(31) Dans FRANKFORT. « The Cenotaph of Seti I at Abydos » (39^e mémoire de l'Egypt Exploration Society), Londres, 1933, p. 82-86.

englobé, avec des formules religieuses et quelques compositions scientifiques, dans une compilation relative aux astres du ciel nocturne. A travers ses mutilations, on comprend qu'il était relatif à des démêlés du dieu-terre Gheb et de la déesse-ciel Nout à propos de leurs enfants, les étoiles, et qu'il se terminait par un épisode consacré aux yeux mythiques du dieu Horus, le soleil et la lune.

Ces textes dits « dramatiques », s'ils livrent des indications précieuses sur le mécanisme du théâtre dans l'ancienne Egypte, n'en montrent pourtant que l'extérieur. Ils ne permettent pas d'en atteindre l'essentiel, les répliques elles-mêmes dans toute leur teneur, par quoi seulement on pourrait apprécier son degré de perfection et sa valeur littéraire. Puisqu'il est maintenant avéré que l'antique Egypte a eu un théâtre, d'allure religieuse peut-être, mais indépendant du temple et de ses rites, il importe de rechercher, dans la multitude des textes mis au jour, ceux dont le caractère dramatique a pu passer inaperçu, parce qu'on ne le croyait pas possible, et qui ont appartenu aux livrets complémentaires de ceux des directeurs du jeu : les livrets des acteurs qui, avec leurs paroles mêmes, donneront enfin la chair et la substance de ce drame égyptien que nous poursuivons.

L'entreprise n'est pas chimérique. La littérature égyptienne n'était pas, comme la nôtre, faite de propriétés littéraires, matérielles ou morales. Ce qui était écrit tombait dans le fonds commun : il existait désormais dans le patrimoine culturel comme, dans la nature, le fleuve où chacun puise, ou l'arbre banal dont celui qui le désire utilise les fruits. Et certes, nul ne se faisait faute de le piller, le plus innocemment du monde, à ses propres fins. On a vu plus haut que le livret d'un metteur en scène avait été conservé sur les murs du cénotaphe d'Abydos. Il y avait été placé, avec des formules relatives aux étoiles, sous la représentation du corps constellé de la déesse Nout, simplement parce qu'il avait trait, lui aussi, aux étoiles et qu'il pouvait, tout en gardant ses particularités, faire honnêtement figure du texte de mythologie astrale dont on avait besoin à cet endroit. Il faut admettre que, si des livrets d'acteurs ont jamais été écrits et ont joui de quelque faveur, on peut avoir la chance que le tout

ou la partie en ait été conservés pour un usage différent, et même, étant donné les habitudes conservatrices des anciens Egyptiens jusque dans ce genre de pillage, avec des marques littéraires plus ou moins intactes qui permettront de reconnaître leur caractère primitif.

J'ai identifié pour ma part, dès 1928, un texte de cette nature (32), englobé dans une compilation magique qui fait l'intérêt de la fameuse Stèle de Metternich (33). Contrôlé dans sa teneur par un doublet gravé sur une base de statue appartenant à la comtesse de Béhague, il présente les caractéristiques suivantes (33 bis) :

— Il se compose de réparties cousues bout à bout, la plupart du temps sans indications d'interlocuteurs.

— Les rares fois où ceux-ci sont désignés, ils le sont seulement par la mention de leur nom, sans plus, comme nous le faisons nous-mêmes dans les livrets dramatiques en tête de chaque tirade. Ce procédé est équivalent employé (en juxtaposant toutefois le nom de l'interlocuteur à qui la tirade s'adresse) dans les papyrus dramatiques commentés par Sethe. Il est par contre étranger aux habitudes de la stylistique égyptienne courante.

— Dans un cas ce nom est suivi par une courte phrase indicative d'une action, qui est également inexplicable dans la stylistique ordinaire. Ce ne peut être qu'une indication scénique.

J'ajoute que, si ce texte n'a pas la tenue ordinaire d'un texte littéraire, il n'est pas non plus de composition ma-

(32) DRICTON, « Une scène des Mystères d'Horus », dans la Revue de l'Égypte ancienne, II (1929), Paris, p. 171-199 ; « Le drame sacré dans l'antique Égypte », dans Le Flambeau, XII (1929), Bruxelles, p. 1-13.

(33) Sur la Stèle de Metternich, MORET « Horus sauveur », dans la Revue de l'histoire des religions, LXXII (1915), Paris, p. 213-287.

(33 bis) Ces caractéristiques, comme d'usage dans les remplois de ce genre, ont été effacées en partie par le compilateur. Pas assez complètement toutefois pour qu'il n'en reste pas quelques-unes, dont la présence dénonce le remaniement du texte et permet de reconnaître la vraie nature du document utilisé. Cette adaptation ne s'est pas faite non plus sans quelques retouches, dans l'espèce la transposition des indications scéniques en style narratif, mais cette refonte par bonheur n'a pas été radicale.

gique. Certes, au milieu de l'action, une formule véritable est citée par Thot pour guérir Horus de la piqure d'un scorpion, et c'est peut-être la raison de l'utilisation de ce morceau dans un grimoire. Mais pour le reste, l'œuvre s'écarte au possible des compositions de magiciens, faites à coup d'assimilations aux dieux, d'allusions mystérieuses et de noms sacrés.

Pour toutes ces raisons (34), j'estime que le texte dont voici la traduction intégrale (35) n'est autre que le fragment même d'un drame égyptien, non pas d'après le livret d'un metteur en scène, mais d'après le livret des acteurs :

[ISIS]. — Je suis Isis, qui a conçu de son mari et porté le dieu Horus. J'ai enfanté Horus, fils d'Osiris, au milieu des marais de Chemmis, et je m'en suis réjouie beaucoup, beaucoup, parce que j'avais vu celui qui vengerait son père. Je le cachai, je le dissimulai par crainte qu'il fût massacré, et je partis de là en mendiant, par crainte qu'il fût dans la misère. Je passai le jour à chercher, tandis que l'enfant restait livré à lui-même. Je revins pour embrasser Horus et je le trouvai, le bel Horus d'or, l'enfant en bas âge qui n'a plus de père, qui avait mouillé la terre de l'eau de son œil et du liquide de ses lèvres. Son corps était inerte et son cœur inconscient : les vaisseaux de sa chair ne palpitaient plus !

Je poussai un cri, en disant (36) : Malheur à moi ! L'en-

(34) Des objections et des réserves à cette thèse sont formulées par VAN DE WALLE, « Les origines égyptiennes du théâtre dramatique », dans la *Chronique d'Égypte*, V (1930), Bruxelles, p. 41-43 ; « A propos d'un drame égyptien », *Ibid.*, p. 214-218.

(35) Nous restituons par analogie, entre crochets, les indications du texte qui existent en certains endroits et ont été supprimées à d'autres. Cette suppression est le fait du compilateur du recueil magique, que les discours intéressaient comme formule à réciter et non comme dialogues. Ce n'est que par inadvertance qu'il a laissé subsister quelques indications scéniques. La transformation en formule efficace exigeait en particulier, au début, que le texte commençât « ex abrupto » par « Je suis Isis », pour mettre ces paroles, avec une valeur magique, dans la bouche de celui qui prononçait l'incantation.

La scène se passe dans les marais légendaires de Chemmis, où Isis a cherché refuge après le meurtre d'Osiris par Seth. Auprès d'elle gît, inanimé, le corps de son fils Horus. Elle s'adresse d'abord aux spectateurs et leur explique sa détresse.

(36) Isis explique pourquoi elle a dû laisser l'enfant seul, en l'absence de tout secours divin et humain.

fant manquait de nourriture : mes mamelles n'étaient gonflées que de vide et la bouche faisait mine de chercher sa nourriture. « La citerne est épuisée, ô enfant ! » Mon cœur s'est figuré qu'en m'absentant je lui viendrais en aide.

C'est un grand mal qu'un enfant sans raison, incapable de se servir de la cruche, soit laissé si longtemps seul. Mais j'ai craint que personne ne vint à ma voix. Mon père est dans l'Hadès, ma mère est dans le royaume des morts, mon frère aîné est dans le cercueil, blessé par les ennemis, tué par celui de qui le cœur s'acharne contre moi et qui comploté contre moi dans sa maison.

Vers qui crierais-je parmi les hommes, pour que leur cœur s'intéresse à moi ? Je crierais vers les habitants du marais, ils viendront vers moi sur le champ !

Des pêcheurs sont venus à moi de leurs maisons (37), ils sont accourus vers moi à ma voix. Ils se sont tous lamentés à cause de la grandeur de mon malheur, mais il n'y eut personne qui pût le conjurer avec sa bouche. Chacun d'eux se lamentait beaucoup, beaucoup, mais il n'y eut personne d'assez savant pour rendre la vie.

Il vient (38) vers moi une femme savante dans son art, princesse en son pays. Elle vient vers moi pour cela avec un Signe de vie et le cœur de tous est anxieux de son acte !

[SELKIS ?]. — Ne crains pas, ne crains pas, ô fils Horus ! Ne désespère pas, ô mère du dieu ! L'enfant est à l'abri du mal de son adversaire : le buisson est inaccessible et la mort n'y entre pas. La magie d'Atoum, père des dieux qui est au ciel, a fait mon Signe de Vie. Seth n'entre pas dans ce canton, il ne parcourt pas Chemmis. Horus est à l'abri du mal de son adversaire, et ceux qui sont en sa compagnie n'ont pas besoin de le cacher.

Cherche la cause pour laquelle c'est arrivé, et Horus vivra pour sa mère. Certainement un scorpion l'a piqué, une bête malfaisante l'a blessé.

(Alors Isis met son nez dans la bouche d'Horus, pour reconnaître quelle odeur il y a dans sa tête, et elle diagnostique le mal de l'héritier divin : elle le trouve sous l'effet du venin. Elle l'embrasse vite, vite, en sautant avec lui comme poissons posés sur la braise).

[ISIS]. — Horus est piqué, Horus est piqué, ô Rê, ton fils est piqué !

(37) Ces habitants des marais semblent se trouver auprès d'Isis dès le début de la scène. La déesse explique ici leur présence.

(38) Un nouveau personnage entre en scène : Selkis, la déesse-scorpion, la grande magicienne, que l'on retrouve plus loin. Elle tient dans sa main le Signe de Vie que l'on voit, sur les bas-reliefs, au poing des dieux.

Horus est piqué, Horus est piqué, l'héritier de ton héritier,
qui revêt la royauté de Chou !

Horus est piqué, Horus est piqué, l'éphèbe de Chemmis,
l'enfant sacré du Château du Prince !

Horus est piqué, Horus est piqué, le beau nourrisson d'or,
l'enfant en bas âge qui n'a plus de père !

Horus est piqué, Horus est piqué, le fils d'Onnôphris, qu'a
enfanté la déesse Isis !

Horus est piqué, Horus est piqué, celui qui est innocent, le
fils adolescent parmi les dieux !

Horus est piqué, Horus est piqué, que j'étais heureuse de
posséder parce que j'avais vu celui qui répondrait pour son
père !

Horus est piqué, Horus est piqué, qui était en peine dans
la cachette, qui craignait dès le sein de sa mère !

Je me hâte de le contempler : quel ami serait pour moi
celui qui vivifierait en sa faveur !

(L'innocent crie d'angoisse. Ceux qui sont autour de l'enfant sont atterrés. Alors Nephthys arrive en pleurant et son cri se répand dans le marais).

[SELKIS]. — Eh quoi ? Eh quoi ? Qu'y a-t-il, ô vous qui êtes
autour de l'enfant ? O ma sœur Isis, pousse un cri d'appel
vers le ciel : il se produira un arrêt parmi l'équipage de la
Barque tant que ton fils Horus sera sur son flanc.

(Isis lance sa voix vers le ciel, ses cris vers la Barque des Millions d'années. Le Disque stoppe vis-à-vis d'elle et ne bouge plus de sa place. Thot (39) arrive, muni de magie, avec les grands ordres qui rendent victorieux).

[THOT]. — Eh quoi ? Eh quoi ? O Isis, déesse glorieuse à la
bouche savante, n'est-il pas arrivé du mal à ton fils Horus,
de qui la protection est la Barque du Soleil ? Je suis venu
aujourd'hui de la Nef divine ; le Disque restera à sa place
de la veille, la lumière sera tenue en échec, jusqu'à ce qu'Horus
soit rendu guéri à sa mère Isis !

[ISIS]. — O Thot, ton cœur est noble, mais comme elle a
tardé, l'exécution de ton dessein ! Viens-tu, muni de magie,
avec le grand ordre qui rend victorieux et toutes sortes de
choses dont on ne sait pas le nombre ? Voici qu'Horus est
dans l'angoisse du venin. C'est mauvais, et sa malchance sera
la mort.

Périsse alors l'univers en même temps que l'Ainé de sa
mère, car je ne veux pas voir ce qui sera après lui ! Je me
suis complue en ceci depuis le commencement : je l'ai attendu
pour vengeur. O Horus, Horus, reste sur terre ! Depuis le jour
où j'ai conçu, j'ai voulu ce que réclamaient les mânes de son
père, l'adolescent privé de biens.

(39) Le vizir du Soleil, le dieu des écrits et des grimoires magiques.

[THOT]. — Ne crains plus, ne crains plus, ô déesse Isis! O Nephthys (40), ne crie plus! Je suis venu avec les souffles de vie afin de rendre guéri l'enfant à sa mère. O Horus, Horus, que ton cœur reste ferme et qu'il ne désespère pas à cause de la brûlure!

La protection d'Horus est Celui qui est en son Disque, qui éclaire la terre par ses deux yeux!

La protection d'Horus est l'Ainé qui est au ciel, qui régla l'état de la terre lorsqu'elle n'était pas encore!

La protection d'Horus est ce grand Nain qui parcourt l'Hadès au crépuscule!

La protection d'Horus est le Lion de la nuit qui voyage dans montagne de Manou!

La protection d'Horus est la grande Ame cachée qui circule dans ses deux yeux!

La protection d'Horus est le grand Faucon qui traverse en volant le ciel, la terre et l'Hadès!

La protection d'Horus est le Scarabée sacré, le grand Disque ailé qui est au ciel!

La protection d'Horus est le cadavre mystérieux de Celui de qui la momie est vénérée à l'intérieur de ses sarcophages!

La protection d'Horus est l'Hadès, le pays où les visages sont retournés, où les objets sont invisibles!

La protection d'Horus est le divin Phénix qui siège dans ses yeux!

La protection d'Horus est son corps lui-même, à la garde duquel est la magie de sa mère Isis!

La protection d'Horus, ce sont les noms de son père et ses images dans les nomes!

La protection d'Horus est la lamentation de sa mère et la clameur de ses deux frères!

La protection d'Horus est son nom lui-même, lui que les dieux entourent en le protégeant!

Eveille-toi, Horus, ta protection est établie! Tu réjouiras les visage de ta mère. La voix d'Horus relèvera les cœurs, elle calmera celui qui était triste. Réjouissez-vous, toi qui es au ciel et toi, Horus, vengeur de ton père!

Va-t'en, ô venin, voici que la bouche de Rê te conjure, que la langue du grand dieu te repousse!

La Barque de Rê est arrêtée, elle n'emmenera pas le Disque hors de sa place de la veille. Mais viens par terre, et la Barque naviguera, l'équipage du ciel conduira.

Les offrandes seront interrompues et le temple sera fermé, jusqu'à ce qu'Horus soit guéri pour sa mère Isis!

Le malheur sera installé, la perturbation étendra sa frontière de la veille, jusqu'à ce qu'Horus soit guéri pour sa mère Isis!

Le démon des ténèbres circulera, un temps nouveau ne commencera pas, ceux qui sont dans l'ombre ne verront plus, jusqu'à ce qu'Horus soit guéri pour sa mère Isis!

(40) Une lamentation de Nephthys a dû répondre à l'imprécation et au désespoir d'Isis à l'idée que son fils peut mourir.

Les sources du Nil seront fermées, la végétation se desséchera, la nourriture sera enlevée aux vivants, jusqu'à ce qu'Horus soit guéri pour sa mère Isis!

Viens par terre, ô venin, et les cœurs se réjouiront lorsque la lumière du Disque circulera.

Je suis Thot, l'Ainé fils de Ré, porteur de l'ordre d'Atoum, père des dieux, qu'Horus soit guéri pour sa mère Isis!

O Horus, Horus, ta qualité est ta protection, tes acolythes assurent la garde. Le venin est mort, sa brûlure est chassée, qui poignait le fils de la Puissante.

Allez à vos maisons : Horus est rendu vivant à sa mère.

ISIS. — (41) Donne une consigne à son sujet aux habitants de Chemmis, les nourriciers qui sont à Pé, et commandeur instamment de sauvegarder l'enfant à sa mère, en leur faisant connaître ma qualité à Chemmis : une abandonnée enfuie de sa ville.

THOT. — (Il parle à ces dieux, il s'adresse aux habitants de Chemmis) O Nourriciers qui êtes à Pé, qui battez des mains et frappez des bras en l'honneur de ce Grand apparu au milieu de vous, veillez sur cet enfant, en explorant son chemin parmi les hommes et en dépistant les entreprises des impies contre lui, pour lui reconquérir le trône des Deux-Terres! Ré dans le ciel répond pour lui, son père veille sur lui, la magie de sa mère est sa protection, en impesant sa volonté et en mettant sa crainte parmi les hommes

On m'attend pour renvoyer la Masaktet, pour faire partir la Maandjet (42). Horus est à vous, remis en vie. J'annoncerai qu'il vit à son père, donnant la joie à ceux qui sont dans la Barque, l'allégresse à l'équipage, et celui-ci conduira : « Voici qu'Horus est vivant pour sa mère, et le venin n'a plus sa vigueur! », et on louera l'émissaire de son service lorsqu'il fera le rapport à celui qui l'a envoyé.

Que ton cœur se réjouisse, ô Harakhtès (43) : ton fils Horus est rendu à la vie!

Si ce sont certaines singularités de rédaction qui m'ont amené à reconnaître un texte dramatique dans ce morceau, son contenu me semble de nature à lever tous les doutes à ce sujet. La teneur des réparties ne convient ni à un récit, qui les eût conçues autrement et, en tous cas, allégées de leurs longueurs, ni à une formule magique pour laquelle elles sont sans valeur. Ce sont des dé-

(41) Isis n'est pas pleinement rassurée sur l'avenir. Elle demande à Thot de la recommander, elle et son fils, aux habitants du pays.

(42) Noms de la Barque du Soleil.

(43) La fin a été visiblement abrégée. Thot a rejoint entre temps la Barque du Soleil, et il s'adresse maintenant à Ré-Harakhtès.

clamations, des tirades. En particulier le monologue initial d'Isis offre éminemment ce caractère. L'aveu des malchances, des hésitations, des tentatives malheureuses et finalement du découragement de cette mère abandonnée est développé avec une complaisance qui suppose un auditoire. Ajoutons que, lorsque, pour mettre fin à l'épisode, Thot déclare qu'il doit partir « parce qu'on l'attend », le dieu fait usage d'un « truc de scène » qui devait, après lui, avoir la vie longue.

Les sentiments nuancés qui animent cette pièce sont délibérément humains. Certes le merveilleux y a sa part, avec l'intervention de la Barque solaire, la mission de Thot et la mise en œuvre de ses grands grimoires, composés avec intention dans le plus pur style magique, sinon empruntés à des conjurations en usage. Mais Isis, bien que déesse, ne cesse pas un moment d'être femme, une femme abandonnée et éplorée. Elle a peur, elle mendie pour son fils, elle regrette sa négligence, elle ne devine pas d'elle-même le mal d'Horus, elle reproche à Thot son retard, elle s'affole à l'idée de la mort de son fils, elle se laisse aller au désespoir et à l'imprécation, et même, quand Thot est sur le point de s'en aller après lui avoir remis Horus guéri, elle craint encore et le supplie de recommander l'enfant à la garde vigilante des paysans habitants du marais. Il y a dans ce drame un parti-pris évident de traiter les dieux selon une psychologie humaine, à types bien accentués.

C'était peut-être la caractéristique du drame égyptien distinct des mystères, — formule qui pouvait inspirer des chefs-d'œuvre, — mais nous ne le saurons vraiment que le jour où nous serons à même d'en juger autrement que par une pièce encore isolée.

Voilà donc ce que, en cet an de grâce 1938, on peut dire, et citer, du théâtre égyptien antique. Comme on s'en rend compte, la question reste obscure dans bien des détails, et on a beaucoup à espérer de découvertes à venir. Il est toutefois maintenant hors de doute que ce théâtre a existé, distinct des mystères sacrés célébrés dans les temples, et irréductible à eux parce qu'il en différait complètement, sinon par son objet, du moins par son esprit, ses procédés et son allure.

La question de savoir où ces représentations scéniques étaient données est de moindre importance, et l'on n'a du reste jusqu'à présent aucun élément sûr pour y répondre. Les mystères sacrés qui, de par leur nature, n'admettaient que des participants, n'exigeaient pas de tribunes pour y loger des spectateurs. Pourtant à partir du second Empire thébain des tribunes apparaissent dans l'architecture des temples. Cubes de maçonnerie bordés par un parapet, à la plateforme desquels on accède par un plan incliné, elles se logent d'abord à l'extérieur, à l'extrémité du dromos, d'où elles ont vue d'un côté sur le pylône principal et de l'autre sur le débarcadère du canal donnant accès au temple. Ainsi en est-il à Karnak, à Médinet-Habou et à Médamoud. Puis, à la dernière époque, leur usage pénètre dans l'enceinte sacrée : d'après les plus récentes trouvailles de M. Bisson de la Roque à Tôd, un belvédère à colonnes, qui n'est pas encore complètement dégagé, dominait le lac sacré sur le côté est (43). Si ces innovations furent, comme on peut le croire, les résultat de l'envahissement des temples par des usages nouveaux, et en particulier de l'influence sur leurs cérémonies des divertissements au goût du jour, on peut reconnaître dans ces tribunes ou belvédères une dernière réalisation en matières durables de constructions semblables en briques crues ou en bois, qui servaient depuis longtemps à loger les spectateurs des drames profanes et que la destruction des villes égyptiennes a fait retourner à tout jamais, avec elles, au limon.

ETIENNE DRIOTON.

(44) A Dendérah, le lac sacré dégagé par M. Baraize, et qui est de tous le mieux conservé, ne comporte pas de tribune sur ses bords. Mais une chambre souterraine, ménagée dans sa paroi nord et donnant par une baie sur le lac, pouvait servir au même usage.

PRINTEMPS...

*Aime-moi et les villes
Fleuriront comme de grands bouquets,
Les forêts
Chanteront et des files
D'étoiles s'enrouleront autour
De la terre !
Aime-moi mon amour,
Et les mystères
Diront leurs secrets...
Les morts inventeront un langage
Pour parler avec les vivants...
Aime-moi mon Amour et les grands vents
Des plages
Pousseront devant eux des troupeaux de bonheurs.
Aime-moi, mon Amour, pour qu'en mon cœur,
Où germent ces rêves,
aucun ne s'achève...*



*Pour aller vers toi, mon bien-aimé,
J'ai recouvert mon visage
D'un masque hideux car j'avais peur
De laisser s'exprimer
Mon cœur...
Je le sentais trop fou et te sentais trop sage.
Mais j'avais peur surtout du dieu*

Qui venait de naître
 En mes yeux
 Et que tu allais reconnaître...
 J'avais peur de ta peur et je me suis cachée...
 Mon bien-aimé je t'ai menti soigneusement,
 Me prostituant par degrés
 Avec des mots et des mouvements,
 Pourtant au fond de l'âme enracinée
 Je gardais, mon Amour,
 L'espérance que tu comprendrais
 Un jour...



Mon Amour, j'aimerais pouvoir te dire,
 Avec des mots comme le printemps,
 Ce délire
 Irritant
 Qui tourne dans mon être,
 Depuis que le hasard m'a fait te connaître...
 J'aimerais pouvoir t'exprimer la tendresse
 Qui s'épand de mon cœur pour aller vers le tien,
 Et te montrer ce grand amour qui blesse
 Mon âme qui le contient.



Je t'ai tout donné de moi
 Sans même attendre ta prière...
 De toi
 Je ne veux rien, ta présence
 Sur terre
 Comble ma plus grande espérance...
 O bien-aimé
 Tu vis, je t'aime et le cercle est fermé...



Sois doux avec moi mon Amour, car je te jure
 Qu'au fond d'un autre cœur tu ne saurais trouver
 Tant de sagesse et tant d'aventure
 A toi dévoués.
 Sois doux, mon Amour, car je t'ai tout donné

*Et ne voudrais rien devoir te pardonner
 Un jour...
 Puisse ton image rester toujours
 Vierge de blâmes
 Dans mon âme...
 Pourtant si tu ne peux, comme je t'aime, m'aimer mal,
 Aime au moins, mon Amour.
 L'amour que j'ai pour toi...*



*Je te regardais marcher, mon Amour,
 Grave et sage
 Dans le paysage.
 Les troncs des arbres tour à tour
 Pour un instant t'absorbaient
 Et me volaient ta présence...
 Autour de toi les feuilles pâles d'automne
 Tombaient...
 Tandis qu'au ciel de grands nuages blancs
 Formaient des couronnes
 De rêves...
 Grave et sage, tu marchais à pas lents...
 Et pour mon cœur tu devenais ce point sur terre,
 Immense.
 Où tout commence
 Et où tout s'achève...*



*N'as-tu plus besoin de moi, douceur si douce ?
 Mon Amour attend ton désir,
 Il te regarde de loin vivre.
 Tandis qu'en mon cœur poussent
 Des rêves ivres,
 Où je nous vois rire et mourir...
 N'as-tu plus besoin de moi, douceur si douce ?*



*Mon Amour lorsque je pense
 Que rien ne peut m'assurer ta présence
 Dans l'avenir...*

*Qu'un jour tu partiras et qu'impuissante
 Je te laisserai partir...
 Qu'une suite lente
 D'années
 Où je serai condamnée
 Sans plus te voir à vivre encore
 Suivra cette mort jusqu'à la mort...
 Mon Amour, lorsque surtout je pense
 Qu'après cette vie où je t'ai vu si peu
 Vient une éternité de vide et de silence
 Où je ne pourrai plus jamais voir tes yeux,
 Un désir immense en mon cœur gronde :
 Je voudrais écraser le temps
 Et faire de ses millions d'instant
 Une seconde...*



*Mon amour est plus grand que ce monde où je vis...
 Partout autour de moi je sens son existence
 Dans les chants et dans les silences
 De l'infini...
 Pourtant, mon Amour, cet amour immense,
 Lorsque je suis en ta présence
 Et que je te vois,
 Se ramasse entièrement en toi...*



*Je ne veux plus essayer de te plaire,
 Mes mots seront neutres et mes regards éteints,
 Mon visage ne sera plus empreint
 D'aucun signe d'amour ni de colère...
 Et peut-être même qu'un jour, ô mon amant,
 Tu perdras jusqu'au souvenir
 De cet immense sentiment
 Qui vivait de mon cœur en le faisant mourir...*



*Mon Amour, je vais embrasser tes yeux,
 Tes yeux qui te montrent les beautés du monde,
 Je vais embrasser ton front où gronde*

*Ce que tu penses
 Et que je n'entends pas...
 Mon amour, je vais embrasser les cheveux
 Près des tempes où ils commencent
 Bas,
 Puis je vais embrasser doucement le contour
 De ta bouche...
 Mais il ne faudra point que tu me touches
 Moi,
 Car je sais, mon Amour, n'être pas l'amour
 Pour toi.*



*Maintenant je suis presque heureuse
 De vous quitter,
 Car je vais emporter
 Une grande espérance
 Trompeuse :
 Je vais imaginer que ma ferveur
 Et ma patience,
 Un jour,
 Seraient venues à bout de votre indifférence,
 Et que vous auriez pris mon âme, ô mon Amour,*



*Dans votre cœur...
 Mon Amour, tu as semé sur mon âme
 Le goût brûlant de l'Eternité.
 J'imagine ma gloire un bouquet de flammes
 Jeté à la postérité !
 Parfois le matin en sortant sur la plaine
 Je sens mon cœur si grand
 Et ma poitrine d'espoirs si pleine
 Que ton image, Amour, s'efface devant
 Cette lutte acharnée
 De mon orgueil et de la Destinée !...*



*Ni l'absence, ni la distance, ni le silence
 Ne feront, mon Amour, que je t'aime moins.
 En mon âme il est un point
 Fixe*

Où tu existes
 Que rien d'humain ne saurait ternir.
 Et la mort devra
 Lorsqu'elle voudra me faire mourir
 Me frapper là...



Mon Amour tu dormais, précautionneusement.
 J'avais posé mon front sur ton visage las..
 Je ne sais pas
 Combien de temps
 Je demeurais ainsi, pâle d'émoi,
 Mon Amour, à bénir
 Le sommeil qui te donnait à moi..
 Mais je sais que depuis ce moment,
 Mon cœur
 Ayant été comblé de douceur,
 Il me sera très facile de mourir...



Mon Amour ne pourra jamais
 S'effacer de mon cœur.
 En pensant à toi, bien-aimé,
 Le verbe oublier est un mot
 Sans écho
 Dont je n'ai pas peur..
 Car t'oublier me ferait perdre aussi la vie.
 Par une lente magie.
 Dans mon cœur tu es devenu mon cœur lui-même.
 Pour lui, murmurer : je vis et je respire,
 O bien-aimé, cela voudra toujours dire :
 « Je t'aime... »



Si tu me demandais un jour
 Pourquoi je t'aime,
 Je ne pourrais rien te répondre, mon Amour.
 Si tu persistes
 A connaître la raison
 Suprême
 De ma passion,

*Je te dirai, écoute : Dieu existe
Et c'est pour cela qu'on l'adore...
Mon Amour, que te dirai-je encore ?*



*Ton absence apporte à mon être
Un déséquilibre blessant,
Aïc's que mon cœur en lui te sent
Nettement vivre,
Mes yeux te cherchent avec une angoisse ivre...
O mon Amour, vas-tu paraître
Devant cette porte, souriant et réel,
Et me prendre la main et me dire : « Marie,
C'est Noël
Et je suis revenu pour que ton âme rie... » ?*



*Ayez pitié des pauvres sur la route,
Ils ont mal dans leur âme et dans leur corps,
Chaque jour leur coûte
Un nouvel effort.
Ce soir, parce que je souffre à ne plus pouvoir vivre,
Je pense à ces pauvres sur la route, ivres
De faim,
A ceux aussi que la fatigue ploie...
Je pense que si quelqu'un leur tendait la main
Ce soir pour les secourir,
Mon cœur, ô mon Amour, fondrait de joie
Et je désirerais moins mourir.*



*Mon Amour, si tu crois que la ferveur
Que je t'exprime
Est moins grande que celle qui est en mon cœur,
Si tu crois
Que mes mots exagèrent
L'amour que j'ai pour toi
Le rendant trop sublime,
Alors pour toujours je vais me taire...
Dans mon regard tu pourras lire,*

*Mon Amour, ce que tu désires...
 Mais tu comprendras alors
 Que mes mots étaient trop faibles encore...*



*Je te donne chacun des jours de ma jeunesse
 Passée,
 Les heures de chagrin, les heures d'allégresse
 Profondément tracées
 En moi.
 Je te donne mes silences
 Que nul émoi
 Ne vient troubler, sauf peut-être
 La présence invisible d'un être
 Qu'avant j'appelais : Dieu
 Et que maintenant j'appelle : Toi...
 Je te donne les regards de mes yeux
 Je te donne aussi tous mes sourires.
 Que ferais-je d'eux
 Puisque tu restes et que je pars
 Et que ma vie, ô mon Amour, expire..*



*Mon Amour, c'est peut-être la dernière fois
 Que je compose
 Un poème pour toi.
 Je sais que mes mots trop fervents t'indisposent,
 Qu'ils ne pourront jamais t'apporter de la joie.
 Mon âme est ici, la tienne se déploie
 Ailleurs...
 Rien ne saurait nouer mon cœur avec ton cœur.
 Mon Amour, nous n'avons aucune patrie
 Où se peuvent rencontrer nos vies.
 Seule est égale à ton indifférence
 Que le temps perpétue
 La vaste désespérance
 Qui me tue.*



*Mon Amour, je te pardonne ma peine,
 Ma peine qui fait éclater mon cœur.*

*Et qui s'étend terrible et certaine
 Sur tout mon avenir comme un manteau de pleurs...
 Mon Amour, je te pardonne aussi
 De n'avoir pas compris
 Ni ressenti d'émoi
 Devant l'immense élan que j'éprouvais pour toi.
 Mon Amour,, je te pardonne enfin d'avoir
 Laisseé mon âme sans espoir
 Comme un tombeau dévasté
 Qui n'a même plus la fierté
 D'être le gardien d'un mort.*



*O mon Amour, ma joie était un oiseau
 Brillant
 Qui se balançait sur le roseau
 Pliant
 De la vie,
 Et tu l'as tuée.
 O mon Amour, ma joie était une fleur
 Epanouie
 Que tu as piétinée et polluée
 Avec persévérance.
 O mon Amour, ma joie était la richesse
 De mon cœur
 Tu l'as détruite à jamais.
 Et tout pour moi ne sera désormais
 Que tristesse
 Et silence...*



*O mon Amour, ne parlons plus,
 Les temps sont révolus
 Où j'avais à t'exprimer ce que je pense.
 Maintenant entre nous tout doit être silence.
 Je partirai dans quelques jours
 Pour toujours...
 Mon Amour, souviens-toi seulement
 Que mon sentiment
 Était plus grand que moi-même,
 Et que lorsque je te disais : je t'aime...
 Un univers entier débordait de mon cœur.*



*Mon bien-aimé tu peux regarder en mon cœur
Il n'est pas de recoin dont je puisse rougir.
L'amour infini détruit le désir
Pour ne laisser que la ferveur.
Lorsque ta bouche
Touche
La mienne
Un vertige obscur tourne dans mes veines
Et je me trouve alors loin de toi...
Mon plus grand bonheur serait, ô mon Amour,
De t'avoir toujours
Près, mais pas trop près de moi.*



*Mon bien-aimé, avant de m'endormir
Je veux me souvenir
De tes différents visages
De ce soir,
Afin de garder en mon cœur
De multiples images
De toi.
Dans quelques jours tu ne seras plus avec moi
Je resterai seule avec mon désespoir...
Et je n'aurai pour ressembler au bonheur
Que ces restes sans consistance
De ta présence !...*



*Je t'aime et je m'appelle Marie.
Pourtant tu ne m'appelleras
Jamais...
Ma présence n'est point nécessaire à ta vie
Et, t'ayant donné tout, je ne t'apporte rien.
Mais si tu m'aimais
Tu déferais les liens
De mes bras
Et tu pourrais trouver serrés contre mon cœur
De grands bonheurs...*



*O mon Amour, je sais qu'un jour tu m'aimeras...
 Dans très longtemps peut-être,
 Brusquement
 Ton cœur s'ouvrira,
 Un pur rayonnement
 Inondera ton être.
 Et tu murmureras : « Marie,
 Viens, car je t'aime... »
 Mais alors je serai loin de toi
 Vieillie,
 Et même
 Il se pourrait que je sois morte...
 Pourquoi demain en franchissant ma porte
 Ne me dirais-tu pas
 « Suis moi... » ?
 Si j'avais dix-huit ans, mon Amour,
 Je n'aurais pas été impatiente.
 A mon âge, chaque jour
 D'attente
 Ressemble au trépas...*



*Mon Dieu, que puis-je faire contre tant d'espace
 qui me sépare de mon Amour ?...
 Mes regards, mes bras sont trop courts
 Et mon esprit se lasse
 De toujours
 Devoir tuer la distance
 En imaginant la présence
 De celui qui nourrit mes jours.
 Mon Dieu, que puis-je faire contre tant d'espace ?...*



*Mon cœur, ô mon Amour, va mourir
 De ton silence.
 Ne plus rien savoir sur ton existence,
 Ne plus connaître tes chagrins et tes plaisirs,
 N'avoir devant les yeux lorsque je pense à toi
 Qu'un rideau gris sans nuance,*

*Ne pouvoir vivre en pensée
 Aucune des heures de ta journée,
 Ne plus avoir l'émoi
 Si doux, si doux,
 De me dire « il » est là debout
 Contre la cheminée,
 Et maintenant « il » rit et danse
 Et parle d'amour à des femmes dociles...
 Demain « il » ira se promener hors de la ville
 Et le printemps autour de lui va fleurir.
 Ne plus rien savoir de ton existence !...
 Mon cœur, ô mon Amour, va mourir
 De ton silence.*



*O mon Amour, te revoir... quand donc pourrai-je
 Te voir ?...
 La vie en moi se désagrège
 Sans que je puisse espérer un espoir...
 Te revoir là debout devant moi, regarder
 Ton visage,
 Posséder
 Avec mes yeux la grande image
 Que tu formes dans l'espace,
 Etudier encore dans ta ligne
 De vie,
 Les lignes parfois dévient
 S'allongent ou s'effacent,
 Et peut-être y découvrirai-je enfin le signe
 En croix
 D'un amour pour moi !*



*Mon Amour, j'imagine souvent
 L'heure
 Où franchissant
 Le seuil
 De ta demeure,
 Après ce long exil je te retrouverai...
 Quel sera ton regard et ta phrase d'accueil,
 L'inclinaison de ta tête,*

Le son de ta voix ?...
 Moi je sais que je demeurerai
 Muette
 Devant toi.
 Comme devant la mort
 Et que mon cœur battra si fort
 Que si je devais faire un seul pas
 Vers tes bras
 Mon cœur, en qui depuis des mois
 Le désir de cet instant gronde,
 Démolirait le monde...



Je parle de toi, je pense à toi,
 Je prie aussi pour toi, mon Amour,
 Et de toi je rêve...
 Mon cœur n'a qu'une voix
 Qui s'élève
 Sans détour
 Pour chanter ton nom aux anges
 Dans les cieux...
 Un jour
 L'écho t'apportera un long écho étrange
 Et ce sera ma voix passé à travers Dieu...



Mon Amour, avant de te connaître
 Je n'avais jamais imaginé
 Qu'on puisse aimer tellement un être
 En ayant tant à lui pardonner...
 Car je t'aime malgré ton silence,
 Malgré ton cœur qui n'est pas à moi...
 Malgré ta blessante indifférence,
 Et tout ce que je souffre par toi.
 Je suis comme l'homme à l'agonie
 Qui soudainement voit et sent Dieu.
 Un jour j'ai vu ton âme infinie
 Et je la garde au fond de mes yeux.



Mon Amour, ces malheureux poèmes
 Que j'écris avec tant de ferveur

*Restent la seule chose vivante
 Unissant ensemble nos deux cœurs.
 Dans leurs mots, presque toujours les mêmes,
 Je te retrouve avec ma douleur,
 Ne sachant de toi que ce qu'invente
 Mon désir te donnant le bonheur.
 Naissant de moi pour toi, ces poèmes
 Je les relis pleine de ferveur,
 Attendant la minute vivante
 Où je mettrai ma main sur ton cœur...
 Tu me trouveras toujours la même
 N'ayant vécu que par ma douleur.
 Te revoir !... Se peut-il qu'on invente
 Pour ma vie un plus grand bonheur ?*



*O mon Amour, je t'aime encore
 Malgré le temps et la distance,
 Malgré les multiples efforts
 Que fait mon cœur pour t'oublier...
 Je t'aime et ton nom demeure la sentence
 Qui peut affirmer ma vie ou la nier.
 Quand je le prononce tout haut dans le silence,
 Les larmes montent à mes yeux, bulles
 De désespoir,
 Et sur le monde descend un crépuscule
 Noir...
 Pourtant ton nom pour moi fut pareil,
 O mon Amour, au soleil !...*



*Je sais que je t'aimerai malgré tout.
 Mon amour ne dépend d'aucune condition
 humaine...
 Je t'aime pour rien et je t'aime pour tout,
 Tu ne m'es pas l'amour, mais tu es « Mon » Amour
 O doux visage aux proportions
 De mon destin...
 Parfois devant mon cœur je demeure incertaine
 Le voyant t'aimer tellement.
 Je me demande si un jour*

*Tu ne viendras pas me tendre la main,
Ayant enfin senti
Cette part immense d'infini
Que Dieu réserva pour mon sentiment !...*



*Mon bien-aimé je pense à ta grande détresse
Et mon cœur souffre comme s'il était en toi.
Si j'avais été là, crois-tu que ma tendresse,
Avec des silences doux et des mots adroits,
Aurait pu t'apporter un peu d'apaisement,
Ou n'aurait-elle fait qu'augmenter ton tourment ?...
Si j'avais été là mon front sur ta poitrine,
Aurais-tu moins senti le froid de cette mort ?
T'aurais-je protégé contre ta solitude
Et contre ce vide pâle que j'imagine
Devant tes yeux ? Ou bien chacun de mes efforts
Serait-il resté vain dans sa sollicitude ?...
T'aimer comme je t'aime avec tant de ferveur,
Mon Amour, et ne pas même être certaine
Que j'aurais pu un peu diminuer la peine
De ton cœur !...*



*O mon Amour, tu n'as jamais été qu'un songe
Rêvé par mon cœur ardent,
Tu n'a jamais été que le mensonge
De mon âme défendant
Sa part de merveilleux...
Je veux réduire ta réalité à ces choses
Pour oublier enfin tes mains, ta voix, tes yeux.
Pourrais-je croire à cette métamorphose
De toi
Si vivant, en un rêve de moi ?...*



*Mon Amour, je te tends les mains à travers
L'univers.
Saisons, avènements,
Espaces,*

*Autour d'elles s'entrelacent...
Et plus tard quand il me faudra mourir
Au delà des routes poursuivies,
Dans la mort comme dans la vie,
A travers l'inconnue étendue,
Mes mains vers toi seront encore tendues !...*



*Mon Amour, ton silence
Me fera vieillir.
La jeunesse de mon visage
Périra sous le double outrage
Que m'inflige le temps
Et ton indifférence.
Seul en mon cœur
Ton souvenir
Gardera la fraîcheur
Des choses du printemps !...*



*Douceur, ma-vie-au-grand-regard,
Quand pourrais-je toucher ton visage ?
Retrouver sur ton front les sillages
De ta pensée ?
Et ce signe bizarre allongée sur ta tempe ?
Les quelques jours qui précéderaient mon départ,
Angoissée,
Je contemplais tes traits sous la clarté des lampes,
Essayant d'apprendre par cœur
Chaque ligne de ta face
Afin que l'oubli jamais n'efface
Ton visage, image de mon bonheur...*



*O mon Dieu puisque vous avez mis d'un côté
Tout l'amour
Et de l'autre toute l'indifférence,
Pourquoi ne me feriez-vous pas la charité
Au moins de sa présence ?
Pourquoi nous séparer durant de si longs jours ?*

*Mon Dieu je ne vous demande même
Plus de me donner l'espoir
Qu'il m'aime.
Je voudrais simplement, tant que je vis, le voir
Vivre...*



*Pourquoi
Ne me demandes-tu pas d'accomplir
Pour toi
Un acte qui me ferait mourir
Ou qui te ferait m'aimer?
Je suis un corps dont seul tu peux exprimer
L'âme,
Je suis une âme dont seul tu peux
Avec Dieu
Briser le corps.
Les jours passent, j'attends le poignard ou la flamme
Qui viendra me donner la mort..
A moins que tout de même
Un jour,
O mon Amour,
Tu ne m'aimes !...*



*Va-t-en, je ne veux plus rien savoir
De toi..
Tu peux souffrir jusqu'au désespoir
Ou devenir roi
De la vie,
Mon âme est trop endolorie
Pour encore pouvoir s'émouvoir.
Ton visage adoré
Pourra rire ou pleurer,
Mon cœur n'en battra pas plus fort.
Dorénavant pour lui tu deviendras ce mort
Mystérieux
Sans nom, sans poids, sans histoire,
Enseveli dans ma mémoire,
A côté de Dieu...*



Adieu, Tendresse! Amour! Amour! Lumière!
Je vais reprendre ma tenue
Altière
D'avant ta venue...
Mon regard insolent à nouveau pourra rire
Devant les couples enlacés.
De mon délire
Passé
Il ne restera rien qui puisse le trahir,
Ni dans ma voix, ni dans mes mots, ni dans mes yeux,
Car mon orgueil effacera, précautionneux.
Chaque vestige du souvenir...
Mais sur mon lit de mort, quand ma face immobile
N'aura plus le contrôle de son expression,
Mon front sera marqué du signe indélébile
De sa passion...



O mon Amour, Adieu !... Si j'avais du génie
J'écrirais un roman qui devienne immortel,
Afin que dans l'esprit des êtres à venir
Nos deux noms soient liés indissolublement.
Si nos existences ont été désunies
Par un hasard et des malheurs continuels,
Ma ferveur n'ayant jamais su te retenir,
Je te posséderai enfin ! O mon Amant,
Nous morts, par ce livre, dans l'âme des vivants !...



Adieu, notre histoire est finie...
Je n'ai plus de désirs, plus d'espairs, plus d'amour,
Mon cœur est devenu étranger en un jour
Aux choses infinies.
En contemplant le ciel maintenant
Je n'y verrais que des étoiles.
Avant,
Au delà des mille voiles
De l'espace,
L'extase de mes yeux

*Me faisait entrevoir la double face
De l'homme que j'aimais et de Dieu...*



*« Je jure,
Que ma vie a toujours été pure,
Mon sentiment sincère... »
Le soir à l'heure de la prière,
Mon cœur comme une lampe brûlait devant Dieu.
Mais tu ne fus jamais touché par sa ferveur...
A tes yeux,
J'étais semblable aux autres femmes.
Tu dois avoir raison et je suis dans l'erreur...
L'immensité de mon amour me faisait croire
A l'immensité de mon âme...
Puisque rien n'a fait que tu m'aimes,
C'est que rien en moi-même
Ne valait cette gloire...
Avant de fermer les paupières
Encore une fois: « Je jure,
Que ma vie a toujours été pure,
Mon sentiment sincère... »*

*Et maintenant, Amour, ô ma clarté!
Perdons-nous dans l'obscurité !*

MARIE CAVADIA.

LA QUESTION DE PALESTINE

L'intérêt que l'Égypte porte à la Palestine, à son sort présent et à son avenir, est particulièrement vif. Non seulement, les Lieux-Saints font partie — comme c'est le cas pour les nations chrétiennes et pour les Juifs — de notre patrimoine historique et religieux; non seulement la Palestine et l'Égypte étant limitrophes, il nous importe au plus haut point que la paix règne chez nos voisins, mais l'intérêt que nous portons à la Palestine est également dû aux liens fraternels qu'une même langue, une même religion, une même civilisation ont forgés, au cours de treize siècles, entre le peuple palestinien et le peuple égyptien.

Pour ces raisons l'opinion égyptienne s'est émue de ce qui se passait de l'autre côté du Sinaï; et si, jusqu'à présent, elle a contenu l'expression de son sentiment dans des limites raisonnables, il n'est pas permis d'affirmer que les événements de Palestine ne finiront pas par avoir, à l'intérieur de nos frontières, des répercussions que nous serions les premiers à déplorer.

Le problème Palestinien est né de deux promesses contradictoires, faites, durant la guerre, l'une aux Arabes, l'autre aux Juifs.

La promesse faite aux Arabes s'est concrétisée dans la correspondance échangée en 1915 entre Sir Henry McMahon, au nom du Gouvernement britannique, et le Chérif de la Mecque, en tant que représentant des peuples arabes,

Les Arabes réclamaient l'ensemble des territoires qu'ils peuplaient. « Ce sont les revendications d'un peuple unanimement convaincu que sa vie se trouve dans ces frontières », est-il dit dans une des lettres du Chérif. Et plus loin : « Les Arabes n'ont pas revendiqué — dans les limites de ces frontières — des régions habitées par un peuple étranger ».

Tout en insistant sur le fait qu' « Alep, Beyrouth et leurs côtes étaient purement arabes », le Chérif Hussein, mû par « le sentiment d'éviter tout ce qui est susceptible de nuire à l'alliance de l'Angleterre et de la France » (lettre du 1er Janvier 1916), consentit finalement à laisser le sort de ces contrées en suspens jusqu'à la conclusion de la guerre.

Il sied de remarquer que pas une fois, au cours de cette correspondance, il n'est fait allusion à la Palestine. Comment donc le Gouvernement Britannique qui, en précisant la ligne de démarcation de l'Etat arabe, avait tenu à l'indiquer par des points aussi rapprochés qu'Alep, Hama, Homs et Damas, mais arrêtait la délimitation à cette dernière ville, comment a-t-il pu affirmer par la suite qu'il avait toujours considéré que cette ligne de démarcation s'étendait au Sud sur une longueur au moins égale, de façon à exclure de « l'engagement McMahon » toute la partie de la Palestine située à l'Ouest du Jourdain?... Il est en tout cas incontestable — et les Anglais sont les premiers à l'admettre — que l'inclusion de la Palestine, de toute la Palestine, dans l'Etat arabe ou la Confédération arabe projetée, n'a jama's fait l'ombre d'un doute aux yeux du Chérif Hussein, ni aux yeux des divers Comités nationaux arabes.

D'ailleurs, s'il pouvait subsister la moindre incertitude, au sujet de la Palestine, dans l'accord que consacraient les lettres échangées entre le Représentant britannique et le Chérif de la Mecque, l'incertitude n'aurait pu jouer qu'au profit de la France. Il ne pouvait évidemment pas s'agir de Sionisme et encore moins de Foyer national juif dont la naissance n'était pas prévue à cette époque. En effet, la seule réserve que le Chérif Hussein s'était montré disposé à prendre en considération — certes avec beaucoup de réticence — est celle qui a trait aux intérêts de la France.

Or, si nous nous en référons à l'accord Sykes-Picot, conclu le 16 Mai 1916, la zone côtière attribuée à la France — connue sous le nom de zone bleue — ne commençait qu'à partir d'un endroit situé au Nord d'Acre, laissant de la sorte toute la côte palestinienne en dehors de cette zone. Il est vrai que l'accord Sykes-Picot prévoyait « l'application à la Palestine d'un régime spécial à établir d'un commun accord entre la Russie, la France et la Grande-Bretagne », mais cette mesure, fondée sur les intérêts religieux des dites Puissances, visait surtout les Lieux-Saints. Pas plus que précédemment, le Sionisme n'est en cause.

De toutes façons, l'accord secret Sykes-Picot — intervenu du reste postérieurement à l'engagement Mc Mahon — ne pouvait lier les Arabes qui en ont ignoré l'existence jusqu'au moment où il fut divulgué, en Novembre 1917, par le Gouvernement russe bolchevik.

Quant à la promesse donnée aux Juifs, elle tient dans la « déclaration Balfour » faite le 2 Novembre 1917 par le Gouvernement britannique, et par la suite approuvée par les autres Gouvernements alliés.

« Le Gouvernement de Sa Majesté, était-il dit, envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif et emploiera ses meilleurs efforts pour faciliter la réalisation de ce but, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non-juives existant en Palestine ».

Bien que ce texte ne laisse aucunement entendre — ni même sous-entendre — que l'on envisageait la création d'un Etat juif — la déclaration parle en effet d'un Foyer National à établir en Palestine et non d'une Palestine transformée en Foyer National — il est certain que dans l'esprit des dirigeants européens, la réalisation d'un Etat juif, dans un avenir plus ou moins problématique, n'a pas été exclue. C'est, en tout cas, l'interprétation que les chefs du mouvement sioniste crurent de bonne foi pouvoir donner à la « déclaration Balfour » et ils ont mis tout en œuvre pour l'accomplissement de leur objectif.

Mais, d'autre part, il est également certain que dans l'intention des promoteurs de la « déclaration Balfour » le Foyer national juif ne devait pas léser les Arabes dans

leurs droits acquis, pas plus que l'Etat juif ne pouvait être constitué sans leur consentement.

C'est sur la base de ces deux promesses — celle faite aux Arabes et celle faite aux Juifs — que le 24 Juillet 1922 le Conseil de la S.D.N. approuva le texte du mandat pour la Palestine.

Et c'est de même, en raison de ces deux promesses que ce texte diffère du système général des mandats, dits mandats « A », prévu au Pacte de la Ligue des Nations pour les territoires ayant appartenu à l'Empire ottoman.

En effet, si, en incorporant la « Déclaration Balfour » dans son préambule, il édicte d'un côté des mesures adéquates à la création et au développement du Foyer national juif, le mandat palestinien garantit d'un autre côté aux Arabes le respect de leurs droits et la sauvegarde de leurs intérêts. « La reconnaissance des droits des Juifs était attachée à la reconnaissance des droits des Arabes ». C'est ce que constate le rapport de la Commission royale d'enquête.

Cependant, il n'y a pas de doute que dans la pensée des auteurs du mandat, et plus spécialement dans celle du Gouvernement britannique, les droits des Juifs et les droits des Arabes n'étaient pas inconciliables. Ils parlaient de cette croyance que les appréhensions arabes s'apaiseraient graduellement sous l'effet de la prospérité générale et ils entretenaient l'espoir — même la conviction — que les intérêts contradictoires finiraient par s'harmoniser dans l'intérêt commun.



C'est dans cet esprit optimiste que le mandat fut rédigé et qu'il commença à être appliqué.

Mais le mandat était bâti sur une hypothèse. Qu'advierait-il si cette hypothèse ne se réalisait pas ? Qu'arriverait-il si ces suppositions ne coïncidaient pas avec la réalité, si ces espoirs demeuraient vains ? Les assises sur lesquelles s'appuyait le mandat s'écrouleraient, laissant le pays dans une situation des plus précaires et mettant la Puissance mandataire dans un cruel embarras.

Pour donner un aperçu du dilemme, j'emprunte le passage suivant à la Commission royale dont le président était Lord Peel : « Encourager l'immigration Juive dans

l'espoir qu'un jour elle se changerait en majorité juive et permettrait l'établissement d'un Etat juif, avec le consentement ou tout au moins avec l'assentiment tacite des Arabes — c'était une chose. C'en était une complètement différente que d'envisager — fût-ce dans un avenir éloigné — la conversion forcée de la Palestine en un Etat juif contre la volonté des Arabes. Car, cela signifierait nettement la violation de l'esprit et du but du système des mandats. Cela signifierait que le principe de libre disposition des peuples a été suspendu quand les Arabes étaient en majorité en Palestine, et qu'il fût concédé seulement lorsque la majorité passa aux Juifs ».

Les prévisions sur lesquelles on avait échafaudé le mandat palestinien ne se réalisèrent malheureusement pas. L'aversion des Arabes à l'immigration des Juifs, l'hostilité entre eux qui s'en suivit, au lieu de diminuer, allèrent croissant. Les annales de la Palestine à partir de 1920 sont endeuillées par une série d'attentats, de troubles, d'émeutes. Aujourd'hui, la situation est pire ou'elle n'a jamais été, et chaque jour s'empire. Le nationalisme arabe et le nationalisme juif se dressent face à face, farouches, irréductibles, insatiables. Selon la forte expression de Lord Durham, « deux nations sont en guerre au sein d'un même Etat ». Et, ce qui est plus grave, c'est que cette lutte fratricide menace de s'étendre au-delà des limites de la Palestine, entraînant dans son sillon, le monde arabe — avec, derrière lui, tout l'Islam — et le monde juif dans un conflit dont les suites sont incalculables.

Dans ces conditions, le mandat palestinien, tel qu'il avait été conçu, a perdu sa raison d'être. Le Gouvernement britannique a eu le grand mérite de se rendre à l'évidence. « C'est le mandat qui a engendré l'antagonisme entre Arabes et Juifs et qui l'a entretenu », proclame la Commission Peel, et M. Eden lui-même a reconnu devant le Conseil de la S.D.N. dans sa séance du 14 Septembre 1937, que « la continuation du système du mandat britannique dans les conditions actuelles, lui paraissait impraticable. »

Le monde entier suit avec anxiété et sympathie les efforts que fait, en ce moment, le Gouvernement de S.M. Britannique en vue de trouver une solution satisfaisante du problème de la Palestine.

Il ne semble pourtant pas que le remède préconisé par la Commission Peel — le partage de la Palestine en deux Etats distincts, l'un Arabe, l'autre Juif — apporte le règlement de la question palestinienne. Il est loin de donner satisfaction aux aspirations Juives (voir les travaux du Congrès Sioniste réuni l'année dernière à Zurich) et il se heurte à l'opposition incoercible des Arabes. L'état de troubles persistant en est la preuve.

Au point de vue pratique, le projet de partage peut sans doute offrir à la Grande-Bretagne une aide pour aplanir les difficultés qu'elle rencontre dans l'exécution du mandat ; mais en revanche, il comporte de sérieux désavantages.

1) : Il complique le problème de la paix dans la Proche-Orient : a) en créant deux Etats ennemis et contigus ; b) en plaçant au milieu du monde arabe, en pleine renaissance, un Etat hétérogène.

2) : Il soulève un nouveau problème économique en divisant le territoire, déjà exigu, de la Palestine en deux Etats trop petits pour vivre leurs propres vies et compter sur leurs ressources particulières.

3) : Il laisse intact le problème des minorités, ou plutôt il en fait deux problèmes au lieu d'un : un quart de million d'Arabes restant sur la partie allouée à l'Etat juif, tandis que de nombreuses propriétés juives passent sous l'administration arabe.

4) : Il ne résoud pas non plus le problème juif mondial. Il rétrécit au contraire les régions susceptibles de servir à l'immigration juive.

Du point de vue juridique, le projet de partage peut encore moins se défendre.

Les problèmes que pose la Palestine sont en premier lieu des problèmes d'ordre international. C'est dans le cadre du Droit des Gens et en se conformant à ses règles et à ses préceptes fondamentaux que l'on doit rechercher leurs solutions.

Or, en adoptant le principe de la « déclaration Balfour », lors de l'élaboration du mandat palestinien, la S.D.N. n'entendait nullement se départir de la règle générale prescrite à l'art. 22 du Pacte, en faveur des pays ayant fait partie de l'Empire ottoman. C'est ce qu'exprime très nettement le mandat dans le par. 1er de son préambule. Et si, en raison de cette dualité d'objectif, la

S.D.N. s'est écartée, quant au système de gouvernement de la Palestine, des prévisions incluses dans les autres mandats du type «A», tel que le mandat syrien ou le mandat pour l'Irak, c'est dans l'idée de concilier les espérances juives avec les droits arabes.

La Puissance mandataire en a tenté l'expérience, honnêtement, sincèrement. L'expérience a hélas, échoué, et il a bien fallu le reconnaître.

Nul ne peut concevoir qu'en dehors de cela, la S.D.N. — en instaurant le mandat sur la Palestine — ait voulu modifier le Droit, ou que son action ait eu pour effet de renverser l'ordre naturel et légal. Par conséquent, le jour où il apparaît clairement que le double but que se proposait le mandat est irréalisable, ce jour là la voie est tout indiquée : il faut en revenir au Droit, il faut faire retour à l'ordre naturel et légal.

Or, à l'époque où le mandat a été établi, il y avait en Palestine 600.000 Arabes, alors que le nombre des Juifs n'atteignait pas 100.000 — les trois-quarts d'ailleurs établis de fraîche date.

Ces Arabes étaient les descendants des Arabes qui au VIIe Siècle conquièrent la Palestine et qui depuis l'ont peuplée et habitée sans discontinuité. La Palestine a pu passer — de même que les autres pays arabes — sous divers règnes étrangers : les Turcs Seldjoukides au XIe Siècle, ensuite la dynastie des Mameluks d'Egypte pendant plus de deux cents ans, en 1517 l'Empire ottoman ; elle a pu subir les Croisades et même les invasions mongoles. Mais sa population est restée invariablement arabe.

« Pour ces Arabes — je cite de nouveau la Commission royale — la Palestine était leur patrie, leur foyer, le sol sur lequel leur peuple avait vécu pendant les siècles derniers et dans lequel il avait enseveli ses morts ».

Si le principe des nationalités a un sens, c'est là qu'il devrait recevoir son application. Les Arabes de Palestine forment, sans contestation possible, une entité nationale liée par un communauté de race, d'intérêts et de sentiments. Quant à la religion — le fait est digne d'être souligné — les Chrétiens d'entr'eux, bien qu'en minorité, pactisent avec leurs frères musulmans. Le principe des Nationalités, dont le Droit des gens a vu le triomphe au XIXe siècle, accorde indubitablement à ces Arabes le droit de disposer d'eux-mêmes.

Le Droit d'après-guerre n'a fait que confirmer cette doctrine. Est-il besoin de remémorer que parmi les « quatorze points » émis par le Président Wilson pour servir de fondements à la Paix, un de ceux auxquels les Alliés donnèrent leur adhésion sans réserve et qui fut ensuite inclus dans le Pacte de la S.D.N. « garantissait aux nationalités qui vivaient sous la domination turque une sécurité certaine d'existence et une opportunité absolument sans obstacles au développement autonome » ?

Aux droits des Arabes, on a opposé, il est vrai, les droits des Juifs. La Palestine est, de toute évidence, l'origine de la race hébraïque, le berceau de la religion mosaïque et le creuset où s'est formé la civilisation israélite. Des liens indéniables — historiques et religieux — rattachent les Juifs, épars dans le monde, à la terre de leurs ancêtres. La dispersion des Juifs hors de leur patrie originelle est certes un malheur auquel nous compatissons. Mais un malheur ne crée par un droit.

Au surplus ne serait-ce pas la négation de tous les droits solidement fixés et de toutes les situations acquises que d'étayer des prétentions nouvelles sur des titres vieux de quelques millénaires ? Ne serait-ce pas remonter trop loin le cours des âges que de faire à rebours l'histoire de la migration des peuples ? Ne serait-ce pas, enfin, bouleverser les fondations du monde actuel que de faire intervenir, à travers les siècles, l'Histoire Ancienne dans l'Histoire Moderne ?

Il y a, dira-t-on, la « Déclaration Balfour ». Nous avons précisé que celle-ci surbordonnait l'établissement du Foyer national juif aux droits des habitants de la Palestine. De plus, cette déclaration, due à la pression des événements de la guerre, fut émise sans étude suffisante des conditions locales, ni examen approfondi des répercussions qu'entraînerait son exécution. Ainsi, « il semble qu'à cette époque — c'est encore le rapport de la Commission Peel qui le déclare — on connaissait peu de choses concernant l'importance de cette population. La déclaration parlait seulement de communautés non-juives existant en Palestine, phrase qui suggérait l'idée qu'il y avait de nombreux groupes, tels que Musulmans arabes, Chrétiens arabes, Arméniens et autres collectivités moindres, se trouvant plus ou moins sur un pied d'égalité ». « Cependant, vers 1922 — continue le rapport — il

fut clair que de loin la communauté la plus considérable en Palestine était la communauté arabe. Elle comptait plus d'un demi-million de membres, elle était entièrement arabe de langue, et arabe dans ses aspirations nationales ».

La promesse que comprenait la « Déclaration Balfour » se heurtait donc à cet obstacle. D'ailleurs toute promesse politique — et il ne faut pas plus exclure la « déclaration Balfour » que « l'engagement McMahon », — tout accommodement ou accord diplomatique, n'ont de valeur, dans le domaine international qu'autant qu'ils se conforment au Droit en général et qu'ils respectent les droits particuliers. Au-dessus de la volonté des peuples, au-dessus de la convention des Etats, il y a un ensemble de principes et des règles universels que l'Humanité, dans son désir de justice et de paix, a adoptés. Ce sont ces principes et ces règles que la S.D.N. a pris sur elle de protéger, d'affermir, de perpétuer.

Aussi, est-ce en s'inspirant de ces mêmes principes et de ces mêmes règles que la Commission permanente des mandats peut arriver — à un règlement équitable de la question palestinienne. Si la tâche a été rendue plus difficile par l'augmentation de la population juive de Palestine, passée de 100.000 à 400.000 habitants, la difficulté ne dépassera certainement pas le champ du problème général des minorités nationales, tel qu'il se pose devant le Monde.



Mais à côté du problème palestinien, et au delà le problème palestinien, se place le problème juif. Il y a dans le mouvement juif moderne deux aspects distincts qui, néanmoins, tendent vers un même objet : la Palestine.

De tout temps, depuis la Diaspora, le regard des Juifs s'est tourné vers la Palestine — cette Terre d'Israël, Eretz Israel — comme vers un phare qui éclairait leurs âmes en détresse et leur procurait dans l'exil cet encouragement moral et spirituel qui leur a permis de conserver, à travers des contrées et des civilisations diverses, leurs vertus et leur foi. Aujourd'hui, la Palestine représente à leurs yeux le foyer ancestral où s'unissent par le cœur et l'esprit tous les Juifs du monde, et le centre

cultural d'où ils puisent leur force de conservation.

A ce titre, on comprend très bien que les Juifs veuillent être sûrs que les portes de la Palestine leur resteront ouvertes et qu'ils pourront y fonder librement leurs institutions culturelles et religieuses.

Pourtant, la Palestine — terre sacrée des Juifs — est, mysticisme à part, également sacrée pour les Chrétiens et les Musulmans. Ainsi, la Palestine étant la Terre-Sainte des trois religions universelles, rien ne s'oppose à ce que dans les arrangements et les traités qui interviendront — tôt ou tard — on accorde tous les apaisements, toutes les assurances concernant les intérêts moraux et culturels de ces trois grandes confessions.

Indépendamment de cet aspect spirituel et culturel, le mouvement juif présente un aspect plus réaliste, plus concret, — aspect qui considère la Palestine comme le lieu de prédilection et l'ultime but de l'émigration juive.

Le rapatriement des Juifs en Palestine — resté pendant longtemps à l'état idéologique, s'étant borné à fonder quelques « colonies » vers la fin du XIX^{ème} Siècle — a pris tout à coup un sens pratique et une portée définie par la naissance et le développement de l'antisémitisme en Europe. En créant en 1897 l'Organisation sioniste, Théodore Herzl le fait entrer dans le domaine de la politique positive.

A partir de ce moment, la Palestine est devenue le point de mire de l'émigration juive. Selon la conception sioniste, la Palestine — et la Palestine seule — est susceptible de sauver les Juifs des souffrances morales et physiques qu'ils endurent. C'est là qu'ils se sont acharnés à découvrir, à la fois, un refuge contre les persécutions, un dénouement pour le « statut du ghetto » et une échappatoire à la « vie de minorité ». A telle enseigne, que lorsqu'en 1903 le Gouvernement britannique leur fit la proposition vraiment attrayante de leur concéder une portion de l'Afrique orientale anglaise, aux fins d'y établir une colonie juive autonome, l'Organisation sioniste refusa catégoriquement.

Aussi bien, ne manqua-t-elle pas l'occasion qui s'offrait aux Juifs, par l'entrée en guerre de la Turquie contre les Puissances alliées, pour obtenir de celles-ci cette fameuse « Déclaration Balfour », base de la charte juive pour la Palestine. Et dès la conclusion de la paix,

l'immigration juive s'organisa d'une façon méthodique.

De 1920 à 1932, soit pendant les treize premières années, les Juifs, officiellement immigrés en Palestine, se chiffrent à 118.000. Mais à partir de 1933, l'afflux marque une augmentation considérable. Pour les seules années 1933, 34, 35 et 36, le total des immigrations juives atteint 164.000, doublant presque, en quatre ans, la population juive de Palestine et posant de la sorte le problème démographique palestinien dans toute son ampleur.

L'idée des précurseurs du Sionisme était que les Juifs, proches parents des Arabes, en fuyant l'ostracisme de l'Occident, devaient reprendre dans le monde oriental la place qu'avait occupée le royaume de Judée. En se solidarissant avec les Arabes, en leur apportant ce qu'ils avaient acquis au contact de la civilisation occidentale, les Juifs deviendraient un facteur primordial dans la régénérescence de l'Orient. J'ai entendu récemment un des « leaders » du mouvement sioniste abonder dans le même sens. C'est sans doute sur ces mêmes bases que le Dr. Weizmann est parvenu en 1919 à convaincre l'Emir Fayçal de l'intérêt qu'il y aurait pour l'Etat arabe d'adhérer à la « déclaration Balfour » — adhésion qui était, il faut ajouter, conditionnelle à la réalisation du programme d'indépendance arabe.

Il est regrettable que la plupart des immigrés juifs importèrent avec eux une mentalité et des vues incompatibles avec cette conception initiale du Sionisme. Ils étaient venus en Palestine, non dans le but de s'associer à une œuvre générale dont ils comprenaient mal la portée, mais bel et bien pour créer une place aux Juifs, abstraction faite de toute autre considération. Ils allaient être les bâtisseurs du Foyer national, les pionniers de l'Etat juif — rien de plus. Et, s'enfermant dans un nationalisme étroit, ils ont ignoré tout ce qui était autour d'eux et qui n'était pas juif ; ils ont oublié qu'à côté d'eux vivait un autre peuple qui possédait sur la Palestine autant de droits que les nouveaux arrivants, sinon davantage, un peuple dont il aurait fallu apaiser la légitime crainte et gagner la sympathie. C'est ainsi que nous nous trouvons aujourd'hui en présence de deux groupements ethniques qui semblent ne plus avoir rien de commun, ni la langue, ni la religion, ni la culture, ni la mentalité, ni le caractère, ni les intérêts, ni les aspirations.

- Il faut, malgré tout, espérer que, par un redressement heureux, les Juifs sauront poursuivre le rôle que les premiers Sionistes leur avaient assigné dans le mouvement du Monde, et que le peuple d'Israel deviendra, selon la parole de l'un d'eux, « le lien par où l'Occident s'unit à l'Orient ».



Pour en revenir au problème démographique, il va sans dire que le territoire de la Palestine ne peut absorber indéfiniment un surcroît d'habitants. L'immigration y est du reste régie par le critérium d' « absorption économique » énoncé en 1922 par M. Churchill dans son exposé politique : « L'immigration ne doit pas être d'un volume tel qu'elle dépasse la capacité du pays d'absorber de nouveaux arrivants, quelle que soit cette capacité à un moment déterminé ». « Il est essentiel, ajoute-t-il, de s'assurer que les immigrants ne seront pas un poids pour l'ensemble des habitants de la Palestine et qu'ils ne priveront pas de son gagne-pain une partie quelconque de la population existante. »

Or la « capacité d'absorption économique » pour un pays comme la Palestine est manifestement en rapport direct avec la superficie des terrains cultivables.

Déjà en 1930, la Commission Shaw, qui s'était livrée à une étude approfondie de la question, constatait que « prenant la Palestine dans son ensemble, le pays ne peut supporter une plus grande population que celle qu'il contient à l'heure présente, à moins que les méthodes de culture ne subissent une transformation radicale ».

Cette question des terrains cultivables a fait l'objet de nombreuses investigations de la part de l'Administration palestinienne ainsi que de celle du Gouvernement britannique. En outre, cette question attire annuellement l'attention de la Commission permanente des mandats. Les conclusions, auxquelles ont abouti ces différents travaux, firent ressortir les points suivants :

- 1) dans les conditions actuelles, le sol de Palestine est inapte à supporter un accroissement de population.

- 2) la terre, dans la région des collines, est déjà congestionnée.
- 3) dans les plaines, toute extension des terrains agricoles dépend de deux facteurs : la réglementation des ressources hydrauliques existantes et la découverte de nouvelles sources d'eau.
- 4) le développement de la culture extensive ne peut se faire que selon un processus très lent, s'étendant sur un grand nombre d'années.

L'Agence juive a mis en doute l'exactitude de ces assertions et certains Sionistes sont arrivés dans le calcul de la superficie cultivable — et, par voie de conséquence, de la capacité absorptive du pays — à des chiffres sensiblement supérieurs aux estimations officielles du Gouvernement de Palestine. Mais, ainsi que le fait observer judicieusement le rapport de la Commission Peel, « ces chiffres comprennent, vraisemblablement, comme cultivables, les superficies forestières que l'estimation gouvernementale exclut de la masse des terres cultivables ». De même, « il n'est pas improbable qu'afin d'arriver à ces chiffres, les Juifs ont fait entrer en compte des capitaux dont l'emploi, pour l'amendement des terres, ne saurait se justifier du point de vue économique ».

Quoiqu'il en soit de cette controverse au sujet des possibilités futures du sol palestinien, il y a actuellement — par suite de l'accroissement trop rapide de la population — pénurie des terrains cultivés. La preuve en est que les organisations juives se sont vues forcées de contrevenir aux enseignements de la pure doctrine sioniste, pour qui le retour en Palestine est le retour à la terre et au travail de la terre. Préssées par les événements, s'appliquant à trouver un emploi pour les innombrables bras qui ne cessaient de se déverser dans le pays, ces organisations ont eu recours à l'industrialisation à outrance d'une contrée qui manque foncièrement de matières premières. L'intensification du développement urbain en a été le corollaire indispensable, mais reste néanmoins en deçà des nécessités du moment, quelques milliers de Juifs, de l'aveu du maire de Tel-Aviv, ne trouvant d'asile que dans des huttes ou sous des tentes.

S'il faut reconnaître que l'effort industriel de la Palestine a été jusqu'ici couronné de succès, la spécula-

tion sur les terrains et immeubles qui est un des traits caractéristiques de la dernière vague d'immigration ; l'extension donnée aux centres urbains au détriment des agglomérations rurales ; les projets imposants tendant à créer le long de la côte une rangée de grandes villes hors de proportion avec l'étroit « hinterland » laissé à la culture des orangers et des céréales ; la masse énorme des capitaux investis — on a parlé de £ 120 millions — attendant leur rémunération ; la fièvre collective de faire vite et grand, sont autant de symptômes peu rassurants. Et l'on est en droit de se demander quel sera le degré de résistance de cette industrie — artificielle — en face de circonstances économiques adverses toujours possibles, circonstances entièrement indépendantes de son contrôle et contre lesquelles elle ne possède aucun moyen d'action.

Mais quel que soit le contre-coup de cette tentative industrielle sur l'avenir économique et social de la Palestine, ce n'en sera pas moins sur les produits de son sol que celle-ci devra tabler en dernier ressort.

Quant à l'immigration juive, on ne saurait raisonnablement suivre les Sionistes dans leur thèse, lorsqu'ils soutiennent qu'au point de vue économique, la Palestine est en mesure de recevoir encore près d'un million d'émigrants, c'est-à-dire un nombre égal au total de la population d'aujourd'hui. Ce qu'il y a d'exagéré dans cette prétention saute aux yeux. Pour lui prêter un semblant de vérité il faudrait admettre — ce qui dans l'état de nos connaissances est absurde — que la richesse agricole, latente ou cachée, de la Palestine est équivalente à ses ressources présentes, ressources qui pourtant suffisent à peine aux besoins des habitants actuels.

Nous nous en tiendrons, pour notre part, aux résultats enregistrés par les différentes commissions d'enquête, et nous concluerons, à la lumière de ces résultats, que la surface des terrains cultivables étant forcément limitée et l'augmentation naturelle de la population allant de pair avec le développement des terrains agricoles, rien ne dit que lorsque cette limite aura été atteinte elle dépassera les besoins de la population. Jusqu'à preuve matérielle du contraire, le pays ne peut subir, sans compromettre son avenir, l'apport constant d'une immigration étrangère,

De toutes ces constatations il résulte, que c'est une erreur de chercher en Palestine la clef de la question juive. Nous ne sommes pas les seuls à l'affirmer. Lord Winter-ton vient de préciser, à la Conférence d'Evian que « l'immigration en Palestine ne peut résoudre le problème général des réfugiés, car la Palestine est un petit pays en période de transition ».

En effet, il y a dans le monde entier entre 16 et 17 millions de Juifs, dont environ 9 millions habitent l'Europe centrale et orientale. En admettant — dans la meilleure des hypothèses — que deux ou trois cent mille, voire un demi-million, trouvent asile en Palestine — et encore, dans une Palestine qui ne serait pas réduite au tiers ou au quart —, y aurait-il pour cela quelque chose de changé dans le fond du problème juif ? La question juive n'en resterait pas moins entière.

Encore, si à la rigueur, en faisant une entorse au Droit, en commettant une injustice sur le dos de la Palestine, les Puissances pouvaient se retrancher derrière la raison d'Etat de l'ensemble des Etats, derrière l'intérêt majeur de l'Univers, ou si une solution de force imposée aux Arabes de Palestine trouvait, non sa justification, mais tout au moins son excuse dans l'épilogue du drame mondial juif !

Alors pourquoi s'évertuer à grossir le territoire palestinien comme la grenouille de la fable ? Pourquoi persister dans une voie que ne mène nulle part, ou plutôt qui mène à opposer Juifs et Arabes en une croissante inimitié, sans profit pour personne ?

Certes, le sort misérable des Juifs ne nous laisse pas indifférents. Loin de. L'an passé à l'Assemblée de la S.D.N. le Ministre des Affaires Etrangères d'Egypte a été l'interprète des sentiments que nous éprouvons tous à leur égard, lorsqu'il s'est écrié : « Nul plus que nous ne compatit aux souffrances des Juifs et à leur douloureux martyre. L'Egypte leur a toujours été accueillante et hospitalière. Juifs nationaux ou étrangers ont, de tout temps, joui du même traitement que leurs concitoyens égyptiens ou étrangers. »

C'est en vertu de l'amitié traditionnelle qui nous lie aux Juifs, que nous leur disons : « Vous vous trompez : le remède à vos maux ne réside pas en Palestine ; encore moins dans une querelle judéo-arabe ».

On ne saurait pourtant laisser les Juifs face à face seuls avec leur problème. J'ai dit qu'un malheur ne crée pas un droit. Mais un malheur crée une obligation. Le malheur collectif des Juifs a mis une obligation à la charge de l'Humanité entière. Du reste, la question juive est celle de tous les Etats. Il incombe à ceux-ci de lui donner une solution universelle. C'est autant leur devoir que leur intérêt.

La Conférence pour les réfugiés, qui a tenu ses assises à Evian, est une esquisse timide dans la bonne direction. C'est en convoquant de pareilles réunions internationales, c'est en discutant autour d'une même table, c'est, en un mot, en s'attelant ensemble à la tâche, que les Etats parviendront à élucider le problème Juif et à lui trouver une solution heureuse.

Sans doute, la Conférence d'Evian avait limité ses travaux à la question des réfugiés, mais, en nommant un comité permanent, n'a-t-elle pas justement offert à celui-ci l'opportunité d'étendre les recherches et d'élargir son champ d'action ?

On s'est hypnotisé jusqu'ici sur la Palestine ; on s'est illusionné sur les commodités qu'elle renfermait. Plus vite cette illusion s'évanouira, mieux ce sera. Car si la Palestine est un petit pays dont la population est relativement élevée et qui fait corps avec le reste du monde arabe, il existe sur la surface du globe d'autres territoires où aucune difficulté ethnique ne se pose, d'autres contrées dont les richesses, faute de bras, restent inexploitées, des continents même, qui demeurent sous-peuplée, et pour lesquels l'immigration juive — mieux que les barrières législatives — endiguerait certains envahissements redoutés.

La terre est vaste. Ni la place, ni les occasions d'accommodement n'y font défaut. De la part des hommes, il faudrait seulement de la bonne volonté, la répudiation des égoïsmes particuliers et une compréhension plus large et plus intelligente des intérêts supérieurs et des buts de la société humaine. Puisse la Palestine, terre vénérée à tant d'égards, être un jour, non un sujet de discorde, mais un lieu de réconciliation, de paix et de fraternité.

LE FELLAH

C'est devenu un cliché fastidieux que de citer à propos de l'Égypte la phrase d'Hérodote sur le Nil, même en la commentant d'une façon plus large. On a exprimé sous les formes les plus variées et les plus éloquents l'importance incalculable du fleuve nourricier, puissant facteur de l'unité géographique du pays. Les divisions administratives y sont aussi arbitraires que les départements français. On pourrait les supprimer avec une extrême facilité, les remplacer par des circonscriptions plus étendues ou plus réduites. Leurs dénominations sont faites d'après leurs chefs-lieux, ou bien se rapportent au cours du Nil (Gharbieh ; une seule évoque un aspect de la région (Béhéra). A cette exception près, aucun nom ne présente à nos yeux quelque chose d'aussi défini que le Séistan ou l'Atlas. Deux pays sont nettement déterminés : la Haute-Égypte et le Delta, une bande et un éventail ; mais, dans les deux contrées, l'élément de prospérité est toujours le Nil, et la différence n'est que dans la configuration du sol. Le travail du paysan y est le même dans les deux cas, et les régions voisines sont interdépendantes au nord comme au sud. Le Nil a eu son influence sur la répartition des cités : les noyaux, les centres principaux d'attraction, les villes pourvues de marchés sont au bord du fleuve, qui servait naguère comme premier réseau routier. Aucune partie de l'Égypte n'a joué dans le pays un rôle analogue au Latium ou au Brandebourg ; aucune région n'est prépondérante, le pays se prêtant mal, à cause surtout du fleuve, au morcellement politique. Jamais la population d'une province ne songea à imposer sa volonté aux autres.



Cette situation donne à l'Égypte et à ses habitants campagnards une physionomie particulière et nous saluons la publication d'un ouvrage consacré aux *Mœurs et coutumes des fellahs*. (1).

Le livre est d'une singulière franchise, car il faut un certain courage pour exposer objectivement des vérités, que d'aucuns pousseront au noir avec une arrière pensée révolutionnaire, que d'autres couvriront d'un vernis de pittoresque par souci d'art. Il est difficile d'opérer avec la mentalité d'un photographe qui n'agencerait pas ses prises de vues avec la préoccupation constante d'une mise en scène artificielle.

C'est probablement la première fois que le fellah, le paysan d'Égypte est étudié dans un ouvrage pour lui-même, non pas comme un accessoire indispensable du décor. On a décrit sa demeure, d'une façon humoristique ou pour des buts scientifiques. On a publié des recueils de ses chansons préférées, sans en avoir tiré encore une synthèse sur ses états d'âme. On a narré ses gestes, pendant les cultures ou pour les besoins de l'irrigation, souvent en le considérant, non sans raison, comme une machine destinée à être maniée pour un rendement meilleur. Le Père Ayroul nous présente un être humain, dont il met à nu la vie, sans éloquence.

L'immense production relative à l'Égypte, durant ces dernières années, écrit le Père Ayroul, « décrit élégamment un cadre et des scènes, elle peint un paysage et des personnages pour le meubler, elle n'omet jamais de nommer le fellah et lui consacre quelques lignes ou quelques pages, mais elle le voit du dehors, elle ne le connaît pas. Il faut dire que ce n'est pas un acteur très visible: il n'émerge pas beaucoup du sol ». Il en est de même pour tout l'Orient, et, dans la préface d'une œuvre sur le *Vie rurale en Syrie*, parue en 1936, la remarque suivante attirait l'attention: « Nous avons pensé trouver dans les travaux antérieurs des observations précises et objectives qui puis-

(1) Henry Habib AYROUT, « Mœurs et coutumes des fellahs, » préface de André Allix, X-191 pages, 3 croquis et 32 photographies, Paris, 1938. — Voir: R. CHIDIAC, « Le visage inconnu de l'Égypte », « En terre d'islam », 1938, p. 177-182.

sent nous fournir des bases certaines. Mais ces travaux, limités généralement à des descriptions d'ordre littéraire ou à des considérations inspirées du droit musulman ou de la politique, ne nous ont apporté qu'une aide très restreinte ».



« Le fellah tout nu laboure les champs avec un hoyau et s'arrête pour vous voir passer, tout comme les bons paysans de France ». Au moment où Flaubert écrivait ces lignes, le paysan d'Égypte se trouvait dans une situation assez atroce. Il était alors réduit à un tel degré de servitude et d'oppression que les Turcs, ses maîtres encore au début du XIX^e siècle, se servaient du mot *fellah* comme injure de mépris (2).

On aurait pu lui appliquer le célèbre passage de La Bruyère sur les paysans: « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible; ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet, ils sont des hommes; ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer ce pain qu'ils ont semé ».



« Si l'on entrait dans le détail, peut-être découvrirait-on la misère installée à poste fixe dans quelques huttes de fellahs: mais le touriste ne voyage que pour cueillir la fleur des choses ». Cette réflexion, qu'Edmond About met dans la bouche de son héros, Ahmed le Fellah (3), va rejoindre une cruelle boutade de Roland Dorgelès dans sa *Caravane sans chameaux*: « La misère ne se distingue

(2) BURCKHARDT, « Voyage en Arabie », 1, p. 69.

(3) Voir: CARRE, « Voyageurs et écrivains français en Égypte », II, p. 257-288.

pas, si loin de chez nous. La pauvreté devient du pittoresque et le mendiant n'est plus qu'un figurant ».

« Le paysan, dit Ahmed le Fellah, n'est pas garanti contre les ordres arbitraires qui peuvent l'envoyer à cent lieues de son champ labouré ou de sa récolte pendante ». Lorsque Edmond About s'exprimait ainsi, la corvée était un fait normal. Toutefois, une atteinte indirecte lui avait été portée dès 1851 : à cette date, dans un document officiel, la Porte faisait savoir au Caire que la construction de la voie ferrée Alexandrie-le Caire était autorisée, mais que la corvée ne devait pas y être employée (4). Et le 20 janvier 1863, dans le discours qu'il prononça devant le Corps consulaire au grand complet, le khédivé Ismaïl déclarait : « Je pourrai abolir le système des corvées qu'a toujours suivi le Gouvernement dans ses travaux et qui est la cause principale, cause unique, pourrais-je dire, qui a empêché le pays de prendre tout le développement dont il est susceptible ». (5).

Le fondateur de la dynastie régnante, Mohammed Ali, avait eu d'autres préoccupations : l'essentiel fut pour lui de rétablir l'ordre après une incroyable anarchie et de mettre le pays en valeur à n'importe quel prix. Pour lui, « la sécurité du peuple est un avantage, puisqu'elle permet le travail régulier, voire intensif, qu'il exige. Car travailler, cultiver la terre, être ouvrier agricole et, quand besoin est, ouvrier d'usine, répondre à l'appel de la corvée, lorsque le réclame l'exécution d'un ouvrage quelconque d'intérêt public, enfin servir dans les rangs de l'armée : tel est le rôle, tel est le lot du fellah ». (6)

Que le fellah puisse être comparé à un mineur ou à un incapable dont l'Etat est le tuteur, c'est une situation absolument nécessaire en Egypte, à cause du système des irrigations. Ne nous attardons pas à discuter pour savoir si Mohammed Ali a fait preuve de justice en se déclarant

(4) HAIM NAHOUM, « Recueil de firmans impériaux ottomans », p. 255; « Précis de l'Histoire d'Egypte », IV, p. 13.

(5) Précis, IV, p. 127-128; SAMMARCO, « Histoire de l'Egypte moderne », III, p. 26 — Cette question de la corvée domine toutes les négociations de la continuation des travaux du canal de Suez, car la « mobilisation, à titre de corvéables, de plusieurs milliers de fellahs troublait profondément l'économie de l'Egypte ». (Précis, IV, p. 141, 144, 146-151, 158, 161; SAMMARCO, p. 51-55).

(6) « Histoire de la Nation égyptienne » VI, p. 57;

propriétaire de tout le sol égyptien ou si cette mainmise est un étrange abus de pouvoir. Constatons que, grâce à cette surveillance attentive d'un unique propriétaire, on a pu créer des irrigations rationnelles, où chaque parcelle recevait son dû (7).

Pour le fellah, il faut en convenir, c'est alors un progrès: il est débarrassé, en partie, de la tyrannie des anciens propriétaires ou de leurs commettants. Les corvées restent lourdes, mais le souverain seul a le droit de les exiger, et les Egyptiens purent comprendre la justesse d'un vieux dicton arabe: « Un monarque arbitraire est préférable à une anarchie permanente ».

C'est au moyen de corvées que fut creusé le canal Mahmoudieh: « deux cent cinquante mille fellahs concoururent à l'exécution de cette entreprise; ces malheureux, mal entretenus et contraints de travailler au delà de leurs forces, périrent par milliers ». (8)

Ces errements durent se renouveler et provoquèrent des émigrations en masse. On n'ignore pas que ces faits servirent de prétexte à l'invasion de la Syrie par les armées de Mohammed Ali: en 1831, plus de six mille paysans s'étaient enfuis en Syrie (9). Il n'est même pas impossible que le Gouvernement ottoman se soit ému, car nous lisons dans une lettre adressée en 1840 par Mohammed Ali au Grand-Vizir de la Sublime Porte: « la confiscation, les amendes et les corvées ont été établies ou restreintes par des règlements spéciaux ». (10).

Le drame du canal Mahmoudieh, suivi de trop près par les incidents du canal de Suez, firent disparaître peu à peu ces excès de pouvoir, et, d'une façon définitive, en 1879 (11). Nous nous refusons, en effet, à assimiler à ces anciennes corvées, l'obligation de coopérer à une œuvre agricole, dès l'instant où l'effort individuel serait insuffisant. L'autorité a le devoir de se préoccuper de certains dangers, que ce soit le fait du Nil ou, par exemple, un vol de sauterelles: c'est ainsi que chaque village a l'obligation

(7) SABRY, « L'empire égyptien sous Mohamed Ali », p. 83-84.

(8) EBERS, « L'Égypte, Alexandrie, le Caire », p. 47; « Hist. Nation égyptienne », VI, p. 67.

(9) SABRY, p. 191; « Hist. Nation égyptienne », VI, p. 131.

(10) NAHOUM, p. 225.

(11) LORIN, « L'Égypte d'aujourd'hui », p. 128-129, 183.

de fournir un certain nombre d'hommes pour la surveillance des digues en période de crue. En somme, nous considérons qu'une œuvre collective, opérée spontanément ou même par contrainte, ne conserve pas le caractère vexatoire d'une corvée, si le but à atteindre est immédiat et urgent. D'ailleurs, lit-on dans le Discours du Trône de mai 1936, « nul ne sera employé sur les digues du Nil ou des bassins, pendant la crue, sans recevoir un salaire approprié ». (12)

Il semble donc que Mohammed Ali n'avait pas trop le choix des moyens et, avant de formuler un jugement sévère sur les procédés du règne, il faut considérer que l'opinion publique d'alors se souciait peu de la situation du paysan. Commentant la révision cadastrale exécutée en 1813 (13), Djabarti signale que certains fellahs préférèrent quitter leurs villages après avoir vendu leur bétail, et il ajoute aussitôt: « Ils y reviendront comme des chiens, car ils sont habitués aux pires vexations ».

Djabarti méprise donc les paysans, tout en plaignant leur sort. « Les fellahs, dit-il, se trouvent dans une situation plus vile que les esclaves ; en effet, l'esclave, de qui son maître exige une besogne au-dessus de ses forces, peut réussir à s'échapper et à quitter son maître, tandis que le fellah est dans l'impossibilité d'abandonner son village, sa femme et ses enfants. Si l'un d'eux réussissait à s'enfuir et que sa retraite fût, par la suite, connue, il était ramené de force et traité plus durement qu'auparavant ». Le concessionnaire de la propriété pouvait réquisitionner les fellahs pour toutes corvées et ceux-ci considéraient cette obligation comme un fait normal. L'historien ajoute : « Tous ces procédés exorbitants sont tellement habituels que le fellah n'y voit rien de répréhensible ni de criminel. D'ailleurs, Dieu leur a donné de tels maîtres en punition de leurs mauvaises actions, de leur irrégion, de leur hypocrisie, et du mal qu'ils se font entre eux. C'est ainsi qu'ils méprisent leur maître, lorsque celui-ci les traite avec bonté, et négligent le travail ; ils lui donnent des sobriquets de femme et en arrivent à

(12) AYROUT, p. 78.

(13) « Précis », IV, p. 25; LOZACH et HUG, « L'habitat rural en Egypte », p. 189. 198.

souhaiter un maître dur et cruel, dans leur désir de voir les autres fellahs en pâtir ».

Depuis longtemps, la bourgeoisie cultivée avait considéré l'état social du fellah comme un fait bien défini. L'historien Makrizi décrit ainsi la situation du cultivateur égyptien au XVe siècle : « Le paysan, qu'on nomme fellah, est établi à demeurer sur une terre, comme esclave et serf du bénéficiaire de la concession foncière, sans jamais pouvoir être vendu ni affranchi, condamné à demeurer serf toute sa vie, et ses enfants après lui ».

Seul, à notre connaissance, un juriste de la fin du XI^e siècle, dont nous devons retenir le nom, Soubki, eut la hardiesse de s'insurger contre les mauvais traitements infligés aux paysans. « Les soldats, écrit-il, ont le devoir d'user de bonnes manières envers les fellahs. Une des ignominies du Bureau de l'armée consiste à imposer les travaux agricoles, à son gré, dans les concessions domaniales des officiers. Le fellah est un homme libre et aucun être humain ne saurait avoir de pouvoir sur lui : il est maître de sa personne. Suivant l'usage courant en Syrie, on a le droit de rechercher pendant trois ans ceux qui ont quitté leurs villages, de les y ramener par la force et de les astreindre à cultiver la terre. Ailleurs qu'en Syrie, la situation est pire. De tels agissements ne sont pas permis. On peut faire prospérer les cultures sans recourir à de tels excès, qui entraînent bien plutôt la ruine du pays ».



Il résulte de tout ceci qu'au cours du XIX^e siècle, le fellah a gagné une double sécurité : les incursions des pillards ont complètement disparu et les corvées ont été abolies. La loi du 13 septembre 1893 lui a enfin donné libre accès à la possession du sol.

En contre-partie, le propriétaire est plus exigeant et les procédés d'irrigation ont été bouleversés, puisque le Nil est devenu « docile et banal, comme un fonctionnaire ». Le fellah et tous les membres de sa famille sont toujours sur la brèche, donnant les soins les plus divers, mais aussi les plus impérieux, à un sol qui doit procurer deux et même trois récoltes annuelles.

Une paix morale complète se solde donc par un sur-

croît de labeur: « entretien continuel des canaux d'irrigation ou de drainage, labours, hersages, semailles, sarclages, puis enfin moisson ou cueillette, prennent tout le temps du fellah et celui de sa famille, dans une culture qui semble un jardinage ». (14)

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que l'Egypte ignore presque la végétation naturelle: « très fertile, partout où il reçoit l'effort du cultivateur, le sol retourne à la pauvreté désertique, dès que s'arrêtent les soins ». (15)

Avec les moyens dont dispose le fellah, les travaux agricoles sont très pénibles. « Dans un champ d'un demi-feddan à peine, lit-on dans un conte moderne, un fellah labourait, muni d'une longue gaule ferrée d'un clou; il piquait alternativement dans la fesse son chameau attelé à gauche et sa *gamous* qui tirait à droite, le tout accompagné de cris retentissants; de son pied nu, il s'efforçait de tenir enfoncé le bois ferré qui lui tenait lieu de charrue; malgré ses efforts, il parvenait à peine à écorcher la lourde terre noire, déjà dure comme de l'argile cuite ».

Nous ne voulons pas ici décrire la vie du fellah, mais insister sur une de ses besognes les plus impérieuses, celle que tous les voyageurs n'ont jamais manqué de signaler. Écoutons Edmond About, qui, cette fois, ne donne pas la parole à Ahmed le Fellah:

« On voit partout des échancrures pratiquées au bord du fleuve et des fellahs nus jusqu'à la ceinture puisant l'eau dans une énorme coupe de cuir pour l'envoyer dans la campagne. Cette poche, suspendue comme un balancier d'horloge, descend vide, remonte pleine, et verse son contenu dans une rigole. Ce mécanisme, connu sous le nom de *chadouf*, est très ingénieux dans sa simplicité, et il donne une quantité de travail utile qu'il faut avoir vue pour y croire. Cependant il est triste de penser que cent mille hommes peut-être sont occupés durant une moitié de l'année à cet effort mécanique où l'intelligence n'a point de part. La terre a besoin d'eau, mais on pourrait l'arroser à meilleur compte. La *sakieh* ou *noria* est un progrès sur le *chadouf*. Malheureusement l'outillage man-

(14) LOZACH et HUG, p. 9, 16.

(15) LORIN, p. 77.

que aux fellahs. Les pauvres gens qui travaillaient sur les deux rives semblaient abrutis par la fatigue; ils n'étaient même pas curieux; la plupart ne levaient pas la tête pour voir passer notre bateau ».

Ces réflexions ne sont pas exagérées, et, pour s'en convaincre, il suffit de lire la page que consacre le Père Ayroul à cette question. Nous ne pouvons que regretter d'avoir à citer une note assez différente de Pierre Loti, si facile à s'indigner contre les paisibles touristes qu'il rencontre. « L'espèce humaine, en voie de décliner par surmenage, trouverait chez ces chanteurs de chadouf et ces laboureurs avec la si vieille charrue, des cerveaux à peine touchés par l'alcool, et toute une réserve de beauté tranquille, de bon équilibre physique, de vigueur sans bestialité ».

L'illustre écrivain paraît ne pas s'être rendu compte que si certains fellahs sont d'assez beaux hommes, c'est que « la faim et la maladie se chargent de faire la sélection naturelle ». Voyons maintenant ces chants du chadouf, que Maspero et Legrain ont recueillis et inclinons-nous devant leur poignante tristesse. Écoutons « monter lentement vers le ciel le chant plaintif de ces malheureux que nul repos ne délasse ». (16)

Quand je fais descendre l'antenne du chadouf,
 Mes reins se brisent, ô compagnons.
 Elle est brûlante cette antenne, comme un charbon de forgé.
 A votre tour, vous peinez, mes tout petits.
 Ce matin, je suis très las.
 Mon corps est tout malade.
 Raïdi comme un bâton
 Ou tel un cuir séché.
 Tu m'éreintes sans cesse,
 Je te crains, ô antenne.
 Je tremble comme feuille.
 Mes mains se sont meurtries.
 Car je n'y ai repos.
 Il se moque de nous,
 Qui sommes pauvres gens.
 Il me faudra toujours
 Superposer mes mains,
 Mes mains endolories.
 Tout le long de l'antenne.
 Du talon de mes pieds

(16) DU CAMP, « Le Nil », p. 89.

Au sommet de ma tête,
 Je suis las, je suis las. (17).
 Ma plaie de par l'eau me fait bien mal.
 Toujours, ô chadouf, au feu de l'existence
 Tu as tourmenté les gens, grands et petits,
 La chadouf est méchante, elle ne traite pas bien l'exténué.
 La blessure s'est gangrenée,
 Elle a rejeté l'onguent.
 Ma blessure, ô mon petit frère,
 Elle me fait bien mal,
 Ma blessure, ô médecin,
 Ne veut pas guérir (18).

Camille Mauclair est donc bien inspiré en notant « la plainte rythmique des paysans presque nus qui tirent inlassablement la corde du chadouf et basculent le seau qu'ils remplissent et vident avec la résignation des Danaïdes ». (19)



Ainsi, labeur constant, labeur pénible: voyons-en les résultats. Ahmed le Fellah déclarait déjà : « Le fellah travaille beaucoup plus que le paysan d'Europe et n'amasse absolument rien. Souvenons-nous que la presque totalité de la population agricole végète au jour le jour, et dépense sa vie à gagner de quoi vivre ».

On estimait, en 1912, que sur une population de 11.300.000 habitants environ, il y avait 1.392.000 propriétaires, à une centaine près. Ceci représentait plus de 12 propriétaires sur 100 habitants. Mais on notait que 1.247.800 propriétaires possédaient moins de 5 feddans (20). Et la citation suivante montrera d'une façon saisissante l'émiettement singulier des petites propriétés : « Dans la Menoufieh, en un quart de siècle, de 1901 à 1927, on a vu le nombre des propriétaires passer de 145.720 à 273.949, la surface totale des propriétés ne s'étant accrue que de quatre mille feddans. Mais hélas, chacun des propriétaires ne possède plus que 1 feddan 3, seulement, en 1927, alors qu'en 1901, il en cultivait 2, 4. En outre, sur

(17) LEGRAIN, « Louqsor sans les Pharaons », p. 171-174.

(18) MASPERO, « Chansons populaires », p. 98-107.

(19) MAUCLAIR, « L'Égypte millénaire », p. 94.

(20) « Revue égyptienne », juillet 1912, p. 145; LORIN, p. 152.

ces 273.949 propriétaires, il en est 205.931 qui ne possèdent même pas un demi-feddan ». (21)

Le Père Ayrout arrive aux résultats suivants : « Un million et demi de fellahs possèdent en moyenne un tiers de feddan ; un demi-million d'autres fellahs, de un à cinq feddans, et environ cent cinquante mille, de 5 à 20 feddans. Mais, à eux tous, ces petits propriétaires ne détiennent pas plus de la moitié des terres cultivées ».

La cause essentielle de ce morcellement rapide réside dans les héritages, car les familles paysannes sont très prolifiques. Les enfants, élément de richesse par apport de main-d'œuvre au père de famille, précipitent l'appauvrissement lors de la disparition du chef. « Il n'est pas rare, écrit le Père Ayrout, que le petit-fils d'un propriétaire de 40 feddans n'ait plus en lot qu'un feddan ». Une conclusion se dégage de tout ceci: le fellah, petit propriétaire, n'est pas plus riche que l'ouvrier agricole.

Le Père Ayrout s'est livré au calcul suivant : « 7.100.000 feddans, totalité de l'aire cultivable, peuvent faire vivre 14.200.000 fellahs. En effet, étant donné le prix de la vie au village, même en supposant l'amélioration de son niveau, le revenu d'un demi-feddan peut assurer l'entretien d'un fellah. La moyenne de rendement d'un feddan est de 12 livres. Prenons une cellule rurale de 6 personnes, par exemple: père, mère et 4 enfants. A eux tous, ils vivraient de 3 feddans, soit de 36 livres par an, soit de 3 livres par mois, auxquelles il faudrait ajouter les menues ressources de la femme (vente d'œufs et de volailles élevées à la maison). Avec cela, cette famille ne vivrait pas dans la misère ».

La cause pourrait être entendue, mais, en fait, le fellah est obéré de dettes, soit pour des raisons de force majeure, soit parce qu'il manque d'expérience. Voyons plutôt les résultats des statistiques: « en 1935, cinquante mille feddans ont été expropriés pour cause de dettes ». Il en est ainsi, non seulement en Egypte, mais dans tout le Proche Orient; le paysan s'endette pour se nourrir, pour acheter ses semences, pour faire face aux charges fiscales, pour lutter contre la maladie, et enfin, — aurons-nous le cœur de lui reprocher? — pour les fêtes religieuses ou familiales qu'il ne peut éluder.

(21) LOZACH et HUG, p. 14-15.

Invoquons encore les chansons, puisque « l'Egyptien ne fait pas un effort manuel sans proférer son cri doux et triste comme celui de certains animaux qui se cachent et n'élèvent l'unique note de leur voix que le soir dans le silence »: (22)

Mon champ est beau, il faut en prendre soin,
 Mon champ paiera mes dettes...
 Laboure le champ de l'aurore à la nuit,
 Car c'est lui qui paiera nos dettes (23).

Ainsi le fellah est « un très petit cultivateur, qui vit dans le plus grand dénuement, toujours à la merci des usuriers ou des propriétaires fonciers. Sa sujétion s'accroît à raison des dettes qu'il peut contracter et dont il est criblé ; la future récolte est toujours hypothéquée avant même que d'être faite ». (24)

Une loi du 3 décembre 1912 a essayé de protéger le fellah contre les usuriers: elle stipule que les propriétés inférieures à cinq feddans ne pourront être saisies, sauf par les créanciers privilégiés. On sait qu'elle a presque produit les résultats contraires: en sourire, ce serait faire preuve d'une foi touchante en la perfection humaine. D'ailleurs les législateurs égyptiens se sont déjà préoccupés de remédier à cet état de choses. On créa, en 1931, une Banque de Crédit agricole chargée de venir en aide aux cultivateurs qui ne pouvaient être secourus par les Banques hypothécaires. Nous n'inscrivons pas ces deux dates sans une certaine émotion, car, dans une lettre de novembre 1866, le khédivé Ismaïl parle « de l'établissement d'une banque agricole pour délivrer les paysans de l'usure ». (25)



On a daubé un peu partout sur l'émouvant contraste qui existe entre la teneur impeccable des textes législatifs et la réalité de leur application. Mais, si l'on veut être d'une entière bonne foi, on n'ignore nulle part les aspects délicats de toute législation sociale: il est aussi

(22) RHONE, « L'Egypte à petites journées », p. 175.

(23) LEGRAIN, p. 167, 177.

(24) LOZACH et HUG, p. 104, 191; voir EBERS, p. 77-78.

(25) SAMMARCO, p. 408.

malaisé d'arrêter les masses que de les amener au mouvement. La classe paysanne est non seulement attachée à ses coutumes d'une façon positive, elle est aussi pleine de méfiance envers toute innovation, d'autant plus que, par la force des choses, toute nouveauté est d'inspiration citadine. La guerre déclarée aux tas de fumiers, dans les campagnes françaises, est-elle terminée?

Le législateur court parfois au plus pressé. Certaines interdictions, formulées d'une manière brutale et expéditive, sont d'autant plus faciles à exprimer qu'elles ne coûtent rien. On remarque vite que le texte est inopérant, et cela ne va pas sans de cruelles cocasseries.

Courteline s'est rendu justement célèbre en montrant ces incohérences bouffonnes. Nous empruntons à son é-mule égyptien, mais plus sensible que féroce, M. Tewfik el Hakim, un savoureux épisode, extrait de son *Journal d'un substitut de campagne* :

Un fellah comparait à la barre du cadî :

— Tu es accusé d'avoir lavé ton linge dans le canal.

— Vas-tu me condamner à une amende parce que je lave mon linge ?

— Parce que tu as fait ta lessive dans le canal.

— Et où la ferai-je ?

Perplexe, le magistrat ne sut que répondre. Il n'ignorait pas, en effet, que les malheureux villageois n'ont à leur disposition aucun lavoir alimenté d'eau courante par des canalisations. Ces pauvres gens vivent presque comme du bétail, et l'on veut leur imposer des lois venues du dehors, rédigées selon les formules les plus modernes. Se tournant de mon côté, le magistrat me demanda :

— Quel est l'avis du parquet ?

— Le ministère public n'a pas à rechercher l'emplacement où cet homme doit laver ses effets, il ne s'intéresse qu'à l'application de la loi.

Le juge baïssa la tête un instant, puis, avec la hâte d'un homme qui se débarrasserait d'un fardeau incommode :

— Vingt piastres d'amende. Au suivant ».

Ainsi, l'écart est grand entre les principes de la plus élémentaire hygiène et quelques aspects peu réjouissants de l'existence villageoise.

La population campagnarde, « plus malheureuse, écrit Dorgelès, que les bestiaux qu'elle soigne », n'a ni le temps ni les moyens de se préoccuper de son hygiène. Habitation, nourriture, genre de vie, tout est contraire à la santé du fellah.

La maison d'Ahmed le Fellah, dont « on ne vendrait pas les quatre murs, parce qu'ils représentent à peine deux journées de travail, est un cube de terre qui mesure trois mètres en tous sens; elle n'a ni toit ni fenêtres; une botte de paille la couvre, une serrure de bois la ferme. Le mobilier se composait d'une natte, de deux cruches et de deux gamelles ». Le héros d'Edmond About ajoute: « L'armoire à linge est inutile chez ceux qui portent jour et nuit, en toute saison, pour tout vêtement, une tunique de coton bleu. Le climat d'Égypte est si doux qu'il n'y faut pas d'autre costume. Une poignée de paille étalée au-dessus de nos têtes laisse entrer la lumière et nous défend contre le rayonnement nocturne. On dort sur des nattes et souvent sur la terre nue ». La situation a peu changé et, en réponse au questionnaire dressé en 1926 par la Société royale de Géographie, un *omdeh* pouvait écrire: « Dans les villages, il est impossible aux habitants qui ne possèdent pas de terre, de donner à leurs maisons l'étendue nécessaire pour répondre à de bonnes conditions d'hygiène. Ils se trouvent réduits à la nécessité de s'entasser dans leurs maisons exigües, ce qui ne laisse pas de porter un grave préjudice à leur santé. » (26).

C'est un lieu commun d'affirmer une fois de plus que l'Égypte n'a pas de bois et bien des écrivains ont décrit, pour s'en gaudir, le combustible du pauvre (27). Ahmed le Fellah en montre la « récolte » sans ménagement et nous signale les petites filles « accroupies devant un monceau verdâtre dont les chameaux, les ânes et les bœufs ont fourni la matière, pétrissant des galettes qu'on fait sécher contre les murs et qu'on empile ensuite comme le bois dans les bûchers, pour cuire la bouillie et le pain de la maison. Lorsqu'elles ont fini, les mains sont vertes jusqu'au coude, et l'on va se laver dans l'eau du Nil ou du canal ».

Ahmed est découragé: « La misère accumulée ne s'efface pas d'un trait de plume, pas plus qu'on n'ôte les Pyramides d'un coup de balai. L'ignorance publique, l'oubli des premiers éléments d'hygiène, la mauvaise alimenta-

(26) LOZACH et HUG, p. 24, 32.

(27) PUECH-BARRERA, « Sous ton ciel bleu », « Les sous-produits de la Gamousse », p. 81-85,

tion, l'absence presque totale des soins médicaux, tarissent la nation dans sa source ».

Depuis un demi-siècle, les progrès dans cet ordre d'idées ont été bien lents, mais une organisation médicale s'ébauche depuis quelques années. L'Etat doit s'en mêler, car un médecin ne pourrait gagner sa vie à la campagne et, en outre, il faut vaincre la résistance invincible du fellah.

En attendant qu'un service médical soit installé à demeure dans les centres les plus peuplés, un personnage, populaire depuis les temps les plus reculés, joue en cette matière un rôle de premier plan. « Le coiffeur du village intervient quelquefois lors d'une maladie grave, mais il le fait de sa propre initiative et son action est considérée comme à peu près nulle. Quant au vrai médecin, il existe à l'égard de ses pratiques de la méfiance et de la crainte. Le prix des consultations médicales est aussi une raison d'abstention. Il résulte de tout ceci qu'on le consulte rarement et que ce sont les guérisseurs du pays qui prennent sa place. Le coiffeur t'ent, seulement depuis une quinzaine d'années, officiellement la place d'un fonctionnaire bénévole. Sa fonction est consacrée à la suite d'un rapide et vague examen devant le médecin du district, ce qui lui confère le droit d'exercer une sorte de médecine très élémentaire, à laquelle il ajoute certaines méthodes primitives ». (28)

Les efforts entrepris seront continués, ils doivent l'être, et le corps médical égyptien ne saurait méconnaître cette réflexion, notée dans le *Journal des Goncourt* : « Un interne soutenait que dans les hôpitaux, pour les malades misérables, le bain, la chemise blanche, les draps propres, le passage de la saleté à la propreté, amenait une amélioration médicalement constatée ». A tout prix, il faut qu'on puisse rejeter cette affreuse appréciation de Loti sur la malpropreté, cette « chose presque voulue par la tradition ancestrale ».

Evidemment, certains errements sont immuables et on en comprendra la perennité en confrontant des notations faites au cours des dernières années. « Les petits

(28) GALAL, « Des rites funéraires en Egypte actuelle », « Revue des études islamiques », 1937, p. 143,

à la mamelle, écrivait Ebers il y a soixante ans, que les mères ont l'habitude de porter avec elles sur l'épaule, sont rarement entretenus dans un état de propreté suffisant. Beaucoup de femmes qui travaillent aux champs, laissent leurs enfants au village. Il nous est arrivé une fois à nous-même de rencontrer un marmot qui, étendu sur un lambeau de tapis, en plein champ, auprès d'un tas de dourah, et gardé seulement par un chien, agitait en l'air ses petites jambes. Aucune mère fellah ne passerait devant l'étranger sans lui donner le sein. « Si le passage suivant du Père Ayroul n'est pas un décalque inconscient du texte d'Ebers, il établit une singulière permanence : « Quand la mère travaille aux champs, elle laisse son bébé par terre, près du chemin qui s'enfonce entre les cultures, à l'ombre des tiges de maïs. Le bébé n'est pas toujours sur un morceau de chiffon : il se roule dans le sillon, porte du limon à la bouche, crie, dort et s'habitue. Toute mère qui passe par là lui donne le sein ».

Des livres objectifs, comme celui du Père Ayroul, qui ne sont ni des pamphlets politiques ni de burlesques satires, sont loin d'être inutiles : ils portent à réfléchir et finissent par avoir une certaine influence sur les mœurs. C'est un thème rebattu que de parler d'immuabilité lorsqu'on traite de l'Égypte, qu'il s'agisse de l'art antique ou des traditions qualifiées non sans raison de millénaires. Notre génération aura pourtant vu disparaître en Égypte des coutumes qui semblaient bien ancrées. Ne retenons qu'un seul exemple, ce vieux symbole de richesse représenté par les « saïs aux pieds nus, parés de leurs riches vêtements, qui précédaient en courant les carrosses des millionnaires, sans se fatiguer, quand même les chevaux fougueux les poursuivaient à toute bride (Ebers) ». Ils avaient, eux aussi été le point de mire des sarcasmes d'Ahmed le Fellah. « Demandez à tous les citoyens du Caire, à l'Égypte, au peuple musulman tout entier, pourquoi les gens de bien qui sortent en voiture se font précéder d'un saïs. Si quelqu'un vous répond de manière à contenter votre bon sens, je donne ma démission d'homme. C'est offenser la nature elle-même que d'obliger une créature raisonnable de Dieu à courir nu-pieds devant un attelage ». Nous ne prétendons pas que cette réflexion puisse être responsable de la disparition des saïs, rendus inopérants devant des automobiles, mais il n'est pas mau-

vais qu'elle ait été faite et qu'on puisse s'y référer.

Le fellah, écrivait récemment André S'egfried, est « un paysan fixé au sol, vivant du sol, ne connaissant que le sol dont il tire sa subsistance ». Ainsi, « le sol d'Égypte et le fellah ne font qu'un et ne seraient rien l'un sans l'autre ». Pour le premier, on a tout fait au cours du XIXe siècle. Pour le second, le progrès en Égypte durant les cent dernières années représente le gain moral acquis par le paysan français entre la célèbre ordonnance de Louis le Hutin sur l'affranchissement des serfs et la Révolution. La comparaison n'est pas désavantageuse pour l'Égypte. En ce pays, comme partout, une tâche très lourde doit encore être accomplie, mais, afin de profiter des leçons souvent sanglantes des peuples européens, pour éviter le déchaînement des luttes de classes, il convient de comprendre que « l'empirisme éducateur de la vie quotidienne est souvent plus efficace sur l'esprit populaire que l'instruction proprement dite ». (29) Il serait périlleux, plus dangereux qu'inhumain, de laisser les choses en l'état. Rien de plus nocif que de trouver dans une œuvre scientifique une appréciation de ce genre, laissant entendre que tout va très b'en: « Le fellah vit très simplement, comme ses ancêtres, de farine, de fèves, d'olignons; il habite dans des cases de boue; il partage son existence entre de rudes besognes campagnardes et des palabres qui agrémentent son repos ». (30)

Socrate pensait que le loisir était le plus précieux des biens et, selon Goethe, l'Allemand considère comme fainéant quiconque ne peine pas toute la journée. Lire les *Mœurs et coutumes des Fellahs*, c'est apprendre que le fellah mérite la profonde estime du penseur germanique, mais qu'il est encore loin de l'idéal socratique.

GASTON WIET,

(29) LORIN. p. 203.

(30) LORIN. p. 197.

NABAOUeya, LA VENDEUSE DE FROMAGE BLANC

ECONOMIE

— Nabaoueya, hé Nabaoueya, tu dors?

Je la secoue, car enroulée sur elle-même, la tête au creux de ses bras qui entourent ses genoux, elle demeure les yeux clos, muette.

— Nabaoueya, qu'as-tu ? Le ciel est clair, le temps frais.

— Voilà, des pensées cognent en moi.

— Quelles pensées?

— Voilà, des pensées...

Impossible de lui tirer un mot, ce doit être sérieux.

— Ne suis-je plus ton amie, Nabaoueya?

— Moi, je suis ta servante.

Quelle grâce dans son sourire, quelle gentillesse dans cette simple phrase.

— Alors parle.

De sa petite voix uniforme et cassée, elle dit après une pause:

— Tu as raison, les paroles soulagent. Les fellahines sont misérables, les hommes n'ont pas de pitié.

— Les hommes, que t'ont-ils fait ?

Elle me regarde, la pensée lointaine, et continue, après un grand soupir :

— Mon mari est comme tous les hommes. Il voit combien je m'épuise pour nourrir ses enfants et il ne m'aide

Voir « La Revue du Caire » de Juin et Octobre 1938,

pas. Depuis bien avant l'aube jusqu'après le coucher du soleil je n'arrête pas de travailler pour lui, pour ses enfants et tout cet effort démolit ma force, Dieu seul en est témoin. J'ai une grande famille sur les épaules, beaucoup de dépenses, c'est une charge lourde sur mon dos et mon fromage ne suffit pas. Alors je lui demande de m'aider et il refuse.

— Comment?

— Je veux qu'il laisse son travail pour labourer la terre. Il se fâche, il m'humilie devant tous les gens, en me disant: « Tu n'as pas de cerveau, ô femme », et tous les jours je pleure sur mon sort.

— Mais que fais ton mari?

— Il est fonctionnaire du gouvernement et gagne huit piastres la journée, mais moi, qui suis devant toi, je paye de ma poche et de ma force, tous les jours, une piastre à un gars qui vient travailler la terre. Par le Dieu Tout-Puissant, cet argent me sort sur la pupille de mon œil.

Et de son index durci, brutalement elle enfonce sa paupière.

Pauvre Nabaoueya!

— Pourquoi payer un étranger puisque l'homme peut le remplacer? Il est fort, ses mains puissantes. Il ferait mieux le travail et j'aurai économisé trente piastres par mois. Compte avec moi, en douze mois ça fera trois cents soixante piastres. Et puis, il verra les enfants pendant mes longues courses à la ville.

Elle attend mon verdict avec un pauvre regard de chien traqué.

Pour une fois, son bon sens lui fait défaut. Sa petite jugeotte à rebours m'attriste. Je suis bien forcé d'approuver son mari, et je lui explique longuement, très doucement, en faisant des calculs sur les doigts.

Mais elle s'entête, et veut me convaincre. Elle ne voit pas la somme qui s'accumule par le travail régulier de son homme. Une chose compte seulement, la petite dépense journalière qu'au prix de tant d'efforts elle fait.

Longtemps après, elle me quitte apaisée convaincue. Elle avait enfin compris et pour s'excuser, elle me dit, confuse et le visage en fête: « Voilà, j'ai bien fait de t'en parler. Par Dieu tu es sage. C'est que, vois-tu, le fellah ne sait pas compter ».

LOGIQUE

— Nabaoueya, pourquoi dis-tu, Ma Maison, Ses enfants?

Elle se dresse, comme un jeune coq :

— Alors quoi? La maison est à moi. J'ai vendu pour l'acheter, mes bijoux, mes beaux bijoux en or, et mon frère, le Hag Mohamed, que Dieu le préserve, a complété la somme.

Et elle ajoute :

— Ses enfants, est-ce qu'ils sont à moi, est-ce que je les ai apportés de la maison de mon père? Ce sont ses enfants, il me les prendra, peut-être, un jour...

SUPERSTITIONS

Des jours et des jours passent. Nabaoueya venait pourtant avec sa précieuse charge et s'en allait aussitôt sans chercher à me voir. Mais un matin, très tôt, elle se glisse dans ma chambre à petits pas, en ayant soin de laisser respectueusement sa « balgha » (1) à la porte.

Au dessus de moi ses mots tournoient et me tirent d'une grande torpeur d'aube grise et humide.

Réveille-toi, il est tard, le soleil va t'écraser.

— Où vois-tu le soleil ?

— Ne le laisse pas te surprendre. Il est traître. Ecoute mes paroles et lève-toi. Chez nous au village nous sommes tous debout sur nos pieds avant que le soleil ne se lève.

Elle se campe à mon chevet, rien ne l'arrête.

— Ta tête sera lourde, tu ne pourras plus la soulever. Lève-toi, respire cette brise fraîche et pure de l'aube, tu te sentiras bien et alerte comme moi.

— Que fais-tu, toi, de si grand matin ?

Ses mots chantent comme une musique.

— Aussitôt que j'ouvre mon œil, et c'est bien avant que le jour perce mon œil et c'est bien avant que le jour perce la nuit, je traie les gamousses, je sors les bêtes, je prépare l'âne, je ramasse la poussière du sol et je donne à chaque enfant sa pitance.

(1) Sandales

— Que leur donnes-tu?

— Du «battawa», du joli pain de maïs fait par moi, avec un peu de « mish », (1) et avant de m'en aller vers la ville bienfaisante, je leur dis : « Ecoutez les enfants n'allez pas dans le champ des voisins, on vous battra. N'approchez pas de l'étang, vous tomberez dedans. Jouez devant la maison et ne laissez personne franchir cette porte, on pourrait nous voler ou nous jeter un sort ». Par Dieu c'est déjà arrivé. Sa mère, — qu'un crabe lui ronge les entrailles ! — tu sais, elle était jalouse de moi, parce que je suis bien, de famille aisée, et que je donnais chaque année un enfant à son fils et même-par trois fois, j'ai apporté une paire. Nous étions heureux et elle éclatait.

« Un jour elle rentre dans ma maison et me vole un morceau d'une chemise que je n'avais pas encore lavée et pleine de mon fluide. Et, depuis, mon mari ne pouvait plus me voir ni me sentir. Il me battait en sortant, m'insultait en rentrant, et même il parlait de se remarier et de me chasser comme une chienne. Et je ne savais que faire. J'allais chez mon frère El Hag Mohammed : « Dis-moi, ô fils de mon père, que dois-je faire ? »

« Il me conseillait d'allonger ma patience et quand il me voyait très fâchée, il me disait : « Laisse-lui les enfants et viens ». Alors une voisine a eu pitié de moi et m'a dit : « Peut-être sa mère t'a-t-elle jeté un sort. Viens avec moi chez le Cheikh Abdel-Rahman à l'autre bout du village ». Et un soir, comme je te dis, après avoir rentré les bêtes, je sors comme une voleuse de chez moi, en disant à la fille aînée Farhan : « Si ton père viens, tu lui diras que je suis chez le Hag mon frère.

« C'est un savant, le Cheikh Abdel-Rahman. Il sait lire et écrire, il sait tout. Je lui raconte mes malheurs. Alors il me prend mon nom, ceux de ma mère et de mon père, un morceau de linge qui avait touché mon corps. Je lui ai donné un pan de ma chemise, celle là-même que j'ai trouvée déchirée un jour. Il lit dans un livre, tu sais. le Coran, se met en prières et me dit de lui apporter sept épices. — il m'avait donné leur nom — sept fils de soie de sept couleurs différentes, de sept mètres chacun, un

(1) Fromage fermenté.

morceau d'alun, un peu de sel et une mèche de cheveux coupée dans le milieu de ma tête.

« Il dit: je ne prendrai rien. Quand le sort sera effacé, tu m'apporteras un poulet, deux pigeons et un rotoli de café vert à cinq piastres. Va-t-en et sois tranquille. Et le lendemain, j'ai couru pour acheter tout ça. J'ai tourné au marché aux épices dans Wekalet Abou Zeid jusqu'au plus petit magasin de soie de Ghourieh. Et j'ai tout donné au Cheikh Abdel-Rahman, qui m'a dit de revenir chez lui au troisième jour de la nouvelle lune.

« Quand le croissant a paru dans le ciel, j'ai compté trois jours et suis retournée chez lui. Alors, ya setti écoute ce qu'il m'a dit:

— Elle est vieille et ne t'aime pas. Mais n'aie plus peur. Prends ce talisman, — et il me donne un petit paquet. Couds-le au bas de ta robe et le jour quatorze de la lune, tu trouveras au pied d'un arbre près de Sidi Aly Béiram, une grosse pierre. Sous cette pierre, un trou, dans ce trou, la clé de ton repos. Tu la jetteras dans l'eau courante. Et quand l'homme te reviendra, n'oublie pas ce que je t'ai demandé.

« Au quatorzième jour de la lune, j'ai fait ce qu'il m'a dit et j'ai trouvé dans un petit sac, le morceau de ma chemise, trois clous rouillés, et un papier écrit. Je les ai jetés dans l'eau généreuse du Nil qui avale et efface tout ».

Son visage se détend elle se tait.

— Et après?

— A mon retour, par le Dieu Tout-Puissant, j'ai trouvé l'homme chez lui comme s'il n'y avait rien. Il m'a dit: « Donne-moi à manger, femme ». Il a soulevé son dernier fils et lui a dit: « Tu es devenu joli et grand ya wad » (1).

Et la vie continue et l'homme ne se souvient de rien. C'est sa mère qui va mourir, ya karim ya rabb!

— Et le Cheikh Abdel-Rahman?

— Le lendemain même je lui ai porté le poulet, une paire de pigeons, le rotoli de café qu'il voulait et j'ai ajouté une jarre de beurre et un pot de miel noir. Il méritait plus que ça, je t'assure.

NOUR-EL-AINE.

(1) Mon petit gars

L'AIR DU MOIS

SEPTEMBRE

Image d'un Jour

Lorsque la nuit étend sur la ville encor^z chaude ses premiers voiles d'ombre, les cinémas en plein air ouvrent au public leurs jardins hospitaliers. Et l'on voit contre le ciel bleu d'encre s'illuminer les écrans de toile, grands cerfs volants immobiles sur lesquels se jouent en gris sur gris de bouleversants drames humains.

Les spectateurs, assis devant de petites tables, ont droit avec le prix de leurs tickets, à une consommation. A ma droite un gros monsieur congestionné déguste voluptueusement une « cassata » verte et rose. Ces mêmes couleurs se retrouvent dans les rayures de sa cravate. Derrière moi toute une famille aux cheveux roux, croque à grand fracas des cacahuètes. Pendant l'entr'acte je découvre que les débris de ce festin forment sous leurs pieds un tapis de neige brune. Mais la plupart des spectateurs se contente d'un verre de bière ou de « gazeuse », selon la solidité de leur foie.

Des oiseaux qu'attire le glaive de lumière tendu au dessus des têtes attentives, rayent l'écran d'ombres insolites. Il arriva qu'une de celles-ci se mêla presque logiquement aux péripéties des images « visualisées » jusqu'à l'instant comique où cette ombre d'oiseau sembla picorer le nez de l'héroïne.

Les soirs de clair de lune, l'écran est pâle comme un

visage de blessé : ce sont les mauvais soirs du cinéma et les beaux soirs du ciel. Ecrans et spectateurs, enveloppés d'une clarté laiteuse, paraissent alors être une projection venue de l'au-delà... Et de toute évidence, nous qui regardons, sommes à notre tour regardés par la foule invisible qui habite les cieux et pour laquelle ce spectacle est donné.



OCTOBRE

Rêve d'une nuit

Diverses mélodies comme des papillons multicolores se mirent à voler en essaims pressés à l'intérieur de ma tête. Un temps de silence obscur... Je vis s'avancer trois petits bossus se tenant par la main ; ils ricanèrent et sautillaient sur un gravier d'osselets.

— Regarde, murmura une voix, ce sont les « croches » et maintenant voici les « blanches » et les « noires ».

De sveltes jeunes filles vêtues de mousseline diaphane formèrent des rondes gracieuses, auxquelles se mêlèrent — surgies d'un bosquet de roses — dix belles nègresses nues aux mouvements élastiques.

Puis ce fut l'entrée solennelle et un peu ridicule des « rondes », grosses matrones habillées de moires soyeuses. Avec emphase elles s'assirent sur des fauteuils grenats, capitonnés, placés un peu en retrait. Au triolet de « croches » était venu s'ajouter celui des « doubles croches », enfants bossus et par surcroît boiteux. Ces six minuscules personnages faisaient un tintamarre du diable.

Les « rondes » esquissèrent de leurs bras dodus des gestes désespérés comme pour appeler au secours. Alors glissèrent d'un nuage quelques « soupirs », elfes aux doigts de lune, et durant une seconde toute la troupe s'immobilisa et se tut...

Mais danses et bruits reprirent de plus belle avec l'arrivée des « dièses » — jolis ramoneurs en maillot noir mat, coiffés de chapeaux cylindre brillant de mille reflets — des « bémols » — pierrots fantômaux agitant des

éventails en plumes d'autruche vertes — et des « bécarres » — arlequins squelettiques brandissant d'énormes balais par dessus lesquels ils sautaient.

Maintenant les « blanches » s'alternant avec les « noires » composaient une guirlande bruissante et mouvante qui accueillit avec allégresse les « dièses », les « bémols » et les « bécarres ».

De tous les points de l'horizon accouraient de nouvelles « blanches » et de nouvelles « noires », des myriades de « croches » et de « double-croches », suivies de régements entiers de « dièses », de « bémols » et de « bécarres ». Les « rondes » en moins grand nombre s'obstinaient à rester assises, tandis que les « soupirs », volant de droite et de gauche, parvenaient rarement à interrompre un pas ou à étouffer une note.

Ainsi ce ballet fantastique, s'enflant « crescendo », emplît une portion considérable d'univers..

Brusquement danses et musiques cassèrent : les « points d'orgue », évêques mitrés, demeurés invisibles jusque là dernière un rang scintillant de colonnes d'eau, quittèrent leurs trônes et avançaient majestueusement vers le centre de la scène. A leur suite, de graves religieuses — les « pauses » — se placèrent en un large demi cercle. Contre les ailes éployées de leurs cornettes blanches vinrent mourir les ultimes mélodies.

Cependant, ces derniers personnages, eux aussi, s'élevèrent. Sur le plateau magique, il ne restait qu'un ange — un « silence » — au visage bleu pâle, debout, les paupières baissées, la bouche entr'ouverte, devant le vide infini.

MARIE CAVADIA.

NOTES ET CRITIQUES

MOHAMMED ZULFICAR

La Section d'Egypte de l'Association Internationale des Ecrivains de langue Française, dont il est le Président, ainsi que les collaborateurs de la *Revue du Caire* qu'il dirige avec tant de compétence, se réjouissent de la distinction dont Mohammed Zulficar Bey vient d'être l'objet de la part du gouvernement français. La rosette d'officier de la Légion d'Honneur est la juste consécration des efforts dévoués de notre directeur, au service de la culture française. Nul esprit n'est plus clairvoyant que le sien ; et s'il a pris la défense de la culture française, ce n'est pas au détriment de la culture nationale, mais en fonction de celle-ci et pour verser dans le creuset égyptien un élément de renouvellement et de richesse.

Longtemps il s'attela à l'œuvre de renaissance des jardins d'Egypte. Il en avait fait son métier, un métier devenu, par amour, par le sens inné de la nature, par le goût raffiné de l'art, la grande préoccupation de sa vie. Les jardins publics ou privés à la création desquels il a présidé, sont des merveilles d'agencement sans afféterie, d'harmonie, d'équilibre, de grâce et à la fois de logique. Par la suite il organisa le Musée agricole dont l'Egypte peut être fière et qui soutient la comparaison avec les plus beaux Musées similaires du monde.

Ayant brigué les suffrages de ses compatriotes, il est aujourd'hui député. C'est moins le goût de la politique qui l'a conduit au Parlement que la volonté bien arrêtée de travailler au relèvement du sort du fellah, sur lequel repose toute la fortune et tout l'espoir de l'Egypte.

Dans ses heures de loisir, Mohammed Bey Zulficar traduit en vers français ses rêves et ses émotions. Et c'est un poète exquis qui écrit comme on respire, comme un pommier donne ses pommes. Les mots de cette belle langue française, et jusqu'au plus courants, ont sous sa plume, une saveur et une fraîcheur adorables. A la fois raffinée et primitive, familière et nuancée, la poésie de Mohammad Zulficar est de celles qu'on lit avec son cœur et

qu'on goûte avec son esprit. Poésie d'un poète qui fait de sa vie, partagée entre les joies de la famille et le souci du devoir, une belle œuvre d'art, par ce qu'elle suppose de tromphante sagesse, de tendre malice, de compréhension et de sérénité.

LA REVUE DU CAIRE.



TAHA HUSSEIN

L'Université de Lyon vient de décerner le diplôme de docteur *honoris causa* à Taha Hussein, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université du Caire, docteur ès-lettres de l'Université de Paris.

Les Français d'Égypte connaissent Taha Hussein, en sa juste célébrité, et peut-être certains de nos amis ne sont-ils pas informés de toutes les étapes d'une vie intensément active. Notre jeune Revue lui doit, pour une bonne part, sa naissance et nous voulons, par ce court message, exprimer notre joie à tous nos amis d'ici, à ceux de la France et des pays étrangers.

Né en 1889 dans un village de la Moyenne-Égypte, « il était le septième de treize enfants ». Il perdit la vue dans son tout jeune âge et commença son instruction, comme beaucoup d'autres petits musulmans, en apprenant le Coran, qu'il pouvait réciter dès l'âge de neuf ans.

En 1902, il entra à el-Azhar, et ces détails ne sont pas inutiles, car si Taha Hussein va bénéficier de la culture française, celle-ci viendra enrichir une formation arabe puisée aux meilleures sources.

Lorsqu'en 1908, Son Altesse le Prince Fouad fonda son Université libre, qui devait devenir officiellement l'Université de l'État, dix-sept ans plus tard, le jeune Taha Hussein fut un des premiers à s'y inscrire. Il en sortait en 1924 docteur avec une thèse sur Aboul-Ala al-Maarri, le poète aveugle.

L'Université l'envoyait alors en France, à Montpellier d'abord, à Paris ensuite ; il devenait licencié ès-lettres, puis docteur avec un ouvrage remarqué sur la *Philosophie sociale d'Ibn Khaldoun*. Le jeune étudiant avait, en moins de cinq ans, appris le français, le grec et le latin. A son retour, il était désigné comme professeur d'histoire ancienne à l'Université, et, lorsqu'en 1925, celle-ci passait au Ministère de l'Instruction Publique, Taha Hussein occupa la chaire d'histoire de la littérature arabe.

Sa personnalité trouve son plein épanouissement dans les années qui suivent la grande guerre, dans cette période où les intellectuels de chaque pays se demandent avec une anxiété toujours croissante, où est la vérité. Le monde musulman connaît les mêmes inquiétudes et les problèmes s'accumulent devant l'élite de l'Islam. Nous ne voulons pas agiter à notre tour toutes ces questions et

nous désirons nous garder d'exposer ici la position prise par un écrivain combattif. On sait que Taha Hussein ne recula devant aucune responsabilité : c'est suffisant pour accorder à son caractère toute l'estime voulue.

Il est reconnu comme le plus grand écrivain arabe de notre époque. Qu'il appartienne bien à la littérature arabe, c'est un fait que nous ne considérons pas avec légèreté : nous serions désolé, pour notre part, si l'éducation française l'avait marqué au point de le rendre méconnaissable à ses compatriotes. Ce n'est pas ainsi que nous désirons faire aimer la France. D'ailleurs l'aurions-nous voulu, qu'avec un tempérament comme Taha Hussein, nous allions à un échec.

Mais s'il possède un style original, s'il se différencie par son vocabulaire et sa syntaxe de ses devanciers, il le doit certainement à l'enrichissement que lui a procuré la culture française, et j'entends par là aussi les humanités gréco-latines. On mesurera la qualité de cet enrichissement en notant le cri d'angoisse d'un des esprits les plus personnels de la littérature arabe du moyen âge. Le célèbre Djahiz écrivit un jour cet appel désolé : « Ah ! si seulement je connaissais le grec ! »

Nourri des fruits de cette antiquité classique, Taha Hussein se voua à la mission de faire passer en arabe des études sur la mythologie grecque, des traductions des tragiques grecs, la *Politique* d'Aristote. Un peu plus tard, il fit connaître le théâtre français moderne, traduisant des drames de Becque, Bataille, Kistemaekers. Il y a là tout un programme : faire naître en Egypte une littérature dramatique nationale. C'est une idée qui lui est tellement chère que le premier article donné à notre Revue porte sur les *Débuts de la littérature dramatique égyptienne*.

Taha Hussein publia une série de chroniques, philosophiques et littéraires. Elles sont intitulées *Causeries du mercredi*. C'est une réminiscence intentionnelle des fameuses *Causeries du lundi*. Mais si l'écrivain égyptien est aussi remarquablement documenté que Sainte-Beuve, il fait preuve d'une plus profonde sensibilité.

C'est en 1926 que parut son ouvrage sur la *Poésie antéislamique*, qui a provoqué des polémiques retentissantes. Sa citation, en cette courte notice, qui doit rester sereine et affectueuse, est faite parce que l'œuvre est inspirée de méthodes cartésiennes.

Ainsi, à part sa thèse de l'Université de Paris, Taha Hussein n'a pour ainsi dire pas écrit en français. Il aurait pu le faire, mais il aurait moins « servi » : il a tenu à rester national, à animer d'une flamme nouvelle la littérature arabe. Il est de la lignée de ces géants de l'époque héroïque, qui infusèrent à l'intellectualité arabe naissante la sève de la philosophie et de la science grecques.

Mais les Français peuvent le lire dans une autobiographie qui a été traduite. Edouard Herriot a justement placé le *Livre des Jours* à côté des *Souvenirs d'enfance et*

de jeunesse et du *Petit Pierre*. C'est un livre plein de sensibilité, un livre unique dans toute la littérature arabe.

Après vous avoir lu, Taha Hussein, je veux reprendre à rebours une de vos pensées, si lourde d'angoisse : je sais aujourd'hui que vous voyez ce que d'autres ne verront jamais.

GASTON WIET.



HENRI NAUS

La section d'Egypte de l'Association Internationale des Ecrivains de langue française ressent vivement la perte qu'elle vient de subir par la mort d'Henri Naus bey. Il avait tenu à faire partie de notre association qui l'avait accueilli avec joie et à l'unanimité. C'est une perte pour nous, c'est une perte pour tous ses amis, c'est une grande perte, aussi, pour l'Egypte. Il était de ces hommes dont l'activité, toujours bienfaisante, se manifeste, toujours utilement, dans les domaines les plus divers.

Le secret de sa réussite fut dans l'application d'une intelligence vive et large à ne travailler que dans le réel, mais guidée par des principes solides et éprouvés. Dans une société organisée, chaque valeur a son importance. Ni l'artiste, ni le savant ne suffisent à assurer à la Cité sa vie harmonieuse. Tous et chacun doivent concourir à sa prospérité, car la Cité est l'œuvre permanente de l'action combinée et convergente des citoyens. Combien, dans des carrières auxquelles l'art et la science sont étrangers, font souvent preuve, par la manifestation variée de leur activité, d'intelligence ou créatrice ou organisatrice — bref d'intelligence socialement utile.

Ce fut le cas d'Henri Naus. Ceux qui l'ont approché ont subi la séduction d'un esprit viril, magnifiquement armé pour la lutte, toujours probe et dont la souplesse se doublait d'indépendance, — et la séduction, aussi, d'une sensibilité charmante, la sensibilité d'un homme dont le cerveau et le cœur s'accordaient toujours, en fin de compte, pour réaliser le miracle des miracles : l'équilibre d'un tempérament.

Henri Naus était, sans contredit, une intelligence de qualité. Cet homme, étranger aux destinées d'un pays dont il était l'hôte, est parvenu à occuper une situation de premier plan, et cela par son seul mérite. Une trentaine d'années de séjour en Egypte — années de labeur intense, d'initiatives intéressantes, de responsabilités considérables — forment une chaîne dont chaque chaînon constitue une étape et possède son histoire.

Ce Belge, patriote et même chauvin, a passé sa vie loin de la Belgique. Son père, sous le règne d'un ancien Schah, occupa une haute situation administrative. Lui-même a vécu ici et là, en Asie et en Océanie, avant de

se fixer en Egypte, mais du premier contact de sa jeunesse avec le faste oriental, il a gardé une certaine somptuosité de l'imagination et le souci de certaines attitudes. Sa psychologie, en empruntant aux divers éléments de sa formation, des traits contradictoires, a contribué à lui créer une personnalité complexe sans doute, mais où se devinent des influences ingénieuses.

En Egypte où il arrivait tout jeune, il y avait une place à conquérir. Je l'imagine volontaire, ardent à concevoir, prompt à exécuter. Je l'imagine résolu à gagner l'un après l'autre tous ses galons. En lui, il y avait l'âme d'un chef. Ce chef, il voulait le devenir un jour. Il l'a été. Le chef d'une vaste industrie qui a connu des hauts et des bas, d'une industrie liée intimement à l'économie nationale.

Ce fut un effort admirable. Si les Sucreries d'Egypte, malgré des heures terriblement difficiles et parfois même des heures désespérées, ont surmonté des obstacles qui eussent été insurmontables pour d'autres, c'est à lui qu'on le doit, à cette sorte de génie entreprenant, à cette action subtile, à cette force de résistance qui sont bien l'indication d'une intelligence et d'une volonté peu communes.

Il fut le type même de l'« honnête homme ». Cette existence qui s'est déroulée sous le signe de la rectitude et de l'indulgence, est à proposer comme modèle aux jeunes générations d'étrangers et d'égyptiens qui, trop pressés d'arriver, croient inutile de se charger d'un bagage même réduit de connaissances, croient superflu de franchir une à une les étapes, croient vain l'effort de moralité. Ce chef, tous ceux qui collaborèrent avec lui, ont éprouvé, charmés, sa puissante emprise. Et ceci est tout à fait remarquable, presque miraculeux. Est-il le meilleur accord que celui qui est librement consenti entre le chef et ses subordonnés ?

Pour les Belges d'Egypte, en particulier, il aura été une sorte d'ambassadeur « in partibus ». L'ami de chacun et le conseiller de tous. Magnifique privilège que seuls pouvaient lui valoir un don de compréhension profonde, un esprit de constante sympathie, et, par dessus tout, sa bonté, l'ingénieuse bonté qui s'exprimait en actes innombrables, mais avec un tact infini. Maintenant, qu'il n'est plus, ayons l'équité de reconnaître qu'il fut pour l'Egypte un ami véritable et un collaborateur sincère. A l'hommage que tout le monde lui rend aujourd'hui, les Egyptiens ont le devoir d'apporter leur contribution. Eux aussi peuvent exprimer leur reconnaissance pour la part considérable qu'il a prise dans le développement des institutions charitables et sociales.

Je voudrais détruire la légende qui le représentait, à certains moments, comme étant intervenu dans nos affaires publiques. La légende s'est accréditée. Elle doit finir. Si je le dis, c'est que j'en suis convaincu. On ne sait jamais comment une légende naît, mais on sait qu'elle se nourrit de la jalousie des uns et des déceptions des autres. Chargée de rancœur et de colère, celle-ci a fait

son chemin. Il est temps que l'on se rende à la réalité. Certes, Henri Naus fut une des grandes personnalités de ce pays, et il a marqué sa place dans plus d'un domaine. Cependant, il n'a jamais consenti à faire sienne l'erreur des grands. Son amitié savait, quand il le fallait, marquer son indépendance vis à vis de tous. On ne saurait, sans injustice, nier l'excellence de sa multiple activité. La reconnaissance n'est un fardeau que pour les cœurs mesquins et les âmes sans chaleur.

Cet esprit universel s'intéressait aussi aux lettres et aux arts. Il écrivait avec élégance et savait donner à ses idées un tour aussi original que personnel. Il avait en manuscrit ses notes sur le voyage en Russie qu'il fit il y a trois ans. Ces notes, que nous avons lues, étaient courageuses. Il avait fait avec une admirable clairvoyance la part des choses. S'vère par le régime en général, il avait tenu cependant à rendre hommage aux grandes réalisations techniques. Ce manuscrit, à tous les égards, méritait d'être publié. Il nous l'avait promis pour *La Revue du Caire* après une mise au point qu'il comptait faire pendant les vacances. Hélas ! la mort ne lui en a pas laissé le temps.

Ayant résumé à grandes lignes les traits de caractère de l'homme public, je serais incomplet si je n'insistais sur le charme de son commerce et sur les agréments de l'homme privé. Il avait su se gagner de nombreuses sympathies et des vraies amitiés. Tel qu'il fut, vif jusque dans sa maturité, fin, homme de goût, actif, indépendant, la mélancolique, mais séduisante patine des ans l'avait enrichi d'une forte expérience qu'il mettait résolument au service de la chose publique et sociale. Et c'est juste à l'heure où sa présence était le plus nécessaire à cimenter l'amitié des Egyptiens et des Etrangers d'Egypte qu'il disparaît. On le regrettera. Plus d'une fois, on sentira le vide qu'il laisse et on évoquera avec tristesse son souvenir. Il n'est pas de plus bel hommage posthume.

GEORGES DUMANI.



LE SOLEIL DE MARS

par M. Charles Braibant

(Editions DENOEL)

M. Charles Braibant est un sage. Après *Le Roi dort* dont on avait goûté la truculence et aimé la solide trame, il s'est reposé en publiant un recueil de nouvelles et des pages savoureuses sur Anatole France. Admirons les écrivains qui prennent tout leur temps et ne sont pas pressés. *Le Roi dort* ayant été un début brillant, il était de

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Modifications dans les horaires d'hiver

CAIRE—ALEXANDRIE

- (a) Le train express No. 29 (Caire dép. 6 h.45) partira du Caire à 8 h.00 et arrivera à Alexandrie à 10 h.40.
 (b) Les trains Nos. 33 et 34 partiront du Caire et Alexandrie à minuit au lieu de 23 h.30 et arriveront à ces gares à 5 h.30 (horaire actuel).

QUALLIN—SHERBIN

La voiture automotrice à vapeur qui circule entre Qualin, Kafr el Sheikh et Sidi Ghazi sera supprimée et le service des trains de voyageurs sera organisé comme suit :

STATIONS	212	214	216	218	286	288	
SHIRBIN dép.	—	7.35	10.10	13.05	16.25	19.25	
BIYALA dép.	—	5.05	—	—	—	—	
QUALLIN arr.	6.25	9.30	12.10	15.05	18.20	21.25	
STATIONS	213	215	217	219	287	289	295
QUALLIN dép.	—	7.05	10.05	12.50	15.40	19.00	21.55
BIYALA arr.	—	—	—	—	—	20.22	28.15
	dép.	6.05	—	—	—	—	—
SHIRBIN arr.	6.40	9.10	12.25	15.20	17.35	—	—

CAIRE—LUXOR—EL SHALLAL

- (a) Le train express No. 90 partira du Caire à 22 h.45 au lieu de 21 h.50 et circulera comme express jusqu'à Nag Hammadi et de là comme train de voyageurs local jusqu'à Luxor arrivant à 11 h.25.
 (b) Le train express No. 83 partira de Luxor à 7 h.05 au lieu de 6 h.25 et arrivera au Caire à 19 h.10.
 (c) Le train No. 91 circulera express de Luxor partant à 17 h.25 et il arrivera au Caire à 6 h.10.
 (d) Le train express No. 88 partira du Caire à 19 h.50 (horaire actuel) et arrivera à Luxor à 6 h.45 au lieu de 7 h.00 et à El Shallal à 10 h.45 au lieu de 11 h.15.
 (e) Le train express No. 89 partira d'El Shallal à 15 h.30 au lieu de 17 h.15 et arrivera au Caire à 7 h.00 au lieu de 8 h.45.

Tout détail dans le service des voyageurs sera inclus dans les tableaux affichés aux Gares, ainsi que dans l'Indicateur et le Livret de Poche en vente aux guichets des Gares des Chemins de Fer.



**PHARAONIC
MAIL LINE**

**KHEDIVAL
MAIL LINE**

SERVICES RAPIDES ET REGULIERS

ENTRE

ALEXANDRIE et L'EUROPE

Pour encourager le mouvement touristique, la «PHARAONIC MAIL LINE» maintient ses tarifs d'été durant toute la saison hivernale sur ses bateaux «MOHAMED ALY EL KEBIR» et «KHEDIVE ISMAIL».

PROCHAINS DEPARTS D'ALEXANDRIE

(les mercredis à midi)

KHEDIVE ISMAIL, Gènes-Marseille	23 Novembre
KHEDIVE ISMAIL, Malte-Marseille	7 Décembre
KHEDIVE ISMAIL, Gènes-Marseille	21 Décembre

Autres services réguliers pour
CHYPRE - LA PALESTINE - SYRIE - MER ROUGE

Pour tous renseignements, s'adresser à :

ALEXANDRIE : 2, Boulevard Zaghloul et 7 rue Adib, Téléphone 21423.

LE CAIRE : 61, rue Ibrahim Pacha, Téléphone 46322 (2 lignes).

SUEZ : rue El Bosta El Khedivieh, Téléphone 50.

PORT-SAID : The English Coaling Company Ltd., Téléphone 333.

ainsi qu'à tous les bureaux de **THOS. COOK & SON, AMERICAN EXPRESS Co. Inc.**, et aux principales Agences de Voyage.